

Sommaire

Convocation à
l'Assemblée du
24 septembre 2020

PV de l'Assemblée du
27 novembre 2019

Comptes 2019

- Fonctionnement
- Investissements
- Bilan
- Commentaires

Investissements complémentaires

- Eau potable
- Routes

Informations communales

- Réseau d'eau potable
- Qualité de l'eau
- Service piquet eau
- Evolution population
- AES
- Seniors
- Nonagénaires 2020
- Boîte à livres
- Dépôts illégaux en forêt
- Votation pour le Centre sportif de la Gruyère

Memento

Bulletin communal SEPTEMBRE 2020



Le billet du Syndic

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,
Chères amies lectrices et amis lecteurs,

2 Depuis quelques années, nous subissons les contraintes liées à une économie galopante et nombreux sont ceux qui se demandaient comment ralentir l'allure pour maintenir le cap et garder le navire à flot. Sans réponse à ces questionnements, c'était la course en avant, tout un chacun essayant tant bien que mal de suivre le rythme. L'Homme moderne croyait pouvoir tout maîtriser jusqu'au jour où, un petit virus venu de Chine, s'est répandu de manière sournoise, traversant océans, mers et montagnes pour nous impacter de plein fouet dès les mois de février-mars. D'un coup, tout s'est arrêté : écoles, restaurants, lieux festifs et de cultes fermés, trafic aérien stoppé, transports publics réduits, fermetures de chantiers, télétravail, distanciation sociale et, le plus dommageable, le confinement des aînés à domicile et dans les EMS.

17 Sur le plan communal, nous avons dû prendre en compte les directives émises par l'OCC en
19 collaborant à l'application des mesures édictées. Ainsi, dès le lendemain de l'annonce de
20 fermeture des écoles, une étroite collaboration s'est mise en place avec la direction de
21 l'établissement afin de garantir la prise en charge des enfants. L'autre souci était celui des aînés confinés à domicile. Afin de nous assurer que personne ne se trouve démunie ou en détresse, un contact téléphonique régulier a été établi en collaboration avec des membres de la commission seniors. Des personnes ainsi que les sociétés de jeunesse, se sont spontanément mises à dispositions pour apporter leur aide. Nous tenons aujourd'hui à leur adresser toute notre reconnaissance et nos chaleureux remerciements pour leur disponibilité et leur dévouement.

24 En ce qui concerne la gestion des affaires communales, le travail a suivi son cours moyennant
24 quelques aménagements. Le Conseil a ainsi pu siéger régulièrement. Par contre, faute d'avoir pu tenir les séances de travail avec les différents services et partenaires, de nombreux dossiers ont pris du retard, reportant décisions et approbations à plus tard.

26 Si les mesures prises par la Confédération et le Canton ont permis de contrôler la situation et
27 limiter la propagation du virus, nous savons aujourd'hui que, tant qu'un vaccin efficace n'aura
27 pas été découvert, le Covid-19 nous accompagnera un certain temps encore avec toutes ses
28 conséquences sur la vie sociale, les relations humaines et l'économie en générale. Il y aura un
28 avant et après Covid-19, à nous de nous y adapter le mieux possible.

29 A la lecture des comptes 2019, vous constaterez que, comme les années précédentes, nous
29 bouclons l'exercice avec un substantiel bénéfice qui a permis d'effectuer des amortissements
30 supplémentaires. Les capacités financières de la Commune ainsi améliorées nous permettront
30 d'affronter les prochaines années avec sérénité malgré les inconnues économiques liées à la
31 crise induite par le Covid-19.

Lors de la prochaine assemblée, qui se tiendra dans le respect des distanciations émises par les autorités, vous devrez vous prononcer sur le nombre de Conseillers communaux pour la prochaine législature. Le bon fonctionnement et l'efficacité d'un Conseil communal repose moins sur l'effectif de ses membres que sur leurs compétences, leur disponibilité et leur volonté de travailler ensemble dans l'intérêt du bien commun. A cela s'ajoute une administration forte, correctement dotée en personnel bénéficiant de moyens techniques modernes et adaptés aux exigences. Ces dernières conditions sont essentielles si nous voulons que des citoyennes ou citoyens puissent encore se mettre à disposition pour le bien public.

Enfin, vous apprendrez que les mesures d'accompagnement du Conseil communal, imposées par le Préfet de la Gruyère le 7 février 2019, ont pris fin par une décision émise le 21 février 2020 et par la signature d'une charte fixant les règles de fonctionnement du Conseil jusqu'à la fin de la législature. La décision préfectorale précise encore que : Vu les intérêts publics et privés prépondérants, seuls les membres du Conseil communal actuel ont accès aux divers documents et décisions émises. Une communication externe est dès lors exclue.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de la prochaine assemblée, je vous souhaite une belle fin d'été. Prenez-bien soin de vous !

Le Syndic

Jean-Jacques Reynaud

Tractanda

CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 24 SEPTEMBRE 2020
DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 24 septembre 2020, à 20h00

à la Halle polyvalente, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 novembre 2019
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2019
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Investissements complémentaires 2020 et rapport de la Commission financière, décisions spéciales sur :

3.1 Remplacement de la conduite d'eau potable – En Charmont	Fr. 155'000.-
3.2 Routes – Gestion de portails d'entrée à Le Bry et Gumefens	Fr. 400'000.-
4. Nomination d'un membre à la Commission financière
5. Décision sur le nombre de Conseillers communaux lors de la législature 2021-2026
6. Approbation du Règlement communal sur le droit de cité
7. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
8. Approbation de la modification des statuts de l'ARG (Association Régionale de la Gruyère)
9. Approbation des statuts de « Option Gruyère Association Intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère »
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 27.11.2019 puisque publié en plus dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal - Assemblée du 27 novembre 2019



Procès-verbal de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz du 27 novembre 2019

Présidence : M. Jean-Jacques Reynaud (Le Président)
 Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
 Scrutateurs : M. Robin Grivel (pour la partie côté fenêtres - 31 personnes)
 M. Serge Rossier (pour la partie côté salle de sport - 31 personnes)
 Présents : 7 Conseillers communaux
 62 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
 3 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 65 participants
 Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
 Excusé(e)s : 13 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 23 mai 2019
2. Budget de fonctionnement 2020 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2020 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

3.1. Transformation et aménagement du local de l'ancienne poste	Fr.	300'000.-
3.2. Assainissement du stand de tir / 2 ^{ème} partie - Subvention Fr. 53'000.-	Fr.	210'000.-
3.3. Réfection route de Russille, Avry-dt-Pont / complément	Fr.	300'000.-
3.4. Réfection route de l'Abranna, Le Bry	Fr.	700'000.-
3.5. Assainissement éclairage public S.O.N / 3 ^{ème} partie	Fr.	70'000.-
3.6. Achat de 3 saleuses	Fr.	40'000.-
3.7. Remplacement conduite eau potable Quartier Villarvassaux / 2 ^{ème} étape	Fr.	340'000.-
3.8. Déplacement conduite eau potable – La Chenau	Fr.	20'000.-
3.9. Adduction d'eau Les Jorettes-Pra d'Amont / complément	Fr.	70'000.-
3.10. Epuration – mise en conformité La Fin – Pra Mury	Fr.	250'000.-
3.11. Ordures ménagères – mise en place de deux Molok à Villarvassaux	Fr.	20'000.-
3.12. Réaménagement du cimetière	Fr.	50'000.-
3.13. Renaturation du ruisseau des Marches	Fr.	110'000.-
3.14. Révision du PAL – 3 ^{ème} complément	Fr.	100'000.-
3.15. Rénovation routes forestières – 2 ^{ème} partie	Fr.	250'000.-
3.16. Barge solaire pour l'association Ile d'Ogoz – subventionnement	Fr.	15'000.-
3.17. Chauffage à distance Gumefens – Etude et avant-projet	Fr.	43'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2020
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h00.

Il souhaite la bienvenue à chaque citoyen et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 45 du 8 novembre 2019, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 13 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Serge Rossier** pour la partie « côté salle de sport » et de **M. Robin Grivel** pour la partie « côté fenêtres » et la table du Conseil. Il salue la présence de la journaliste de « La Liberté ». Il rappelle que la Secrétaire, la coach Me Sarah Devaud et la journaliste ne peuvent pas voter.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur l'ordre du jour. Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 mai 2019

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 23 mai 2019 est accepté à la majorité avec 1 abstention

Point 2

Budget de fonctionnement 2020 et rapport de la Commission financière

M. le Président rappelle que seule une présentation du budget de fonctionnement ainsi que le rapport de la Commission financière seront présentés. Le vote pour les budgets de fonctionnement et d'investissement se fera simultanément au chiffre 4. Il donne la parole à M. Michel Grivel, responsable des finances.

M. Michel Grivel procède à la lecture du budget de fonctionnement affiché à l'écran. Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les chapitres avec le résultat total.

Le budget de fonctionnement 2020 se solde par un déficit de CHF 28'709.29, avec un total de charges de CHF 8'174'995.99 et un total des revenus de CHF 8'146'286.70. Il demande s'il y a des questions.

M. Jacques Limat s'étonne que dans la présentation d'un budget où on voit un montant qui dépasse le million, qu'il se termine par des centimes. **M. Grivel** ne peut pas expliquer pourquoi, mais c'est au niveau informatique.

M. Antoine Gremaud demande pourquoi au chapitre 9 « finances et impôts » le revenu des personnes morales est en diminution des 2/3 et demande ce qu'il se passe. **M. Grivel** répond que c'est dû à la nouvelle péréquation financière qui a été votée, c'est-à-dire la dernière réforme fiscale avec laquelle on perd des revenus sur les personnes morales. Ces revenus sont compensés en partie par les subventions cantonales et un tout petit peu par les dividendes. Ces chiffres sont donnés par le Service des communes et il y a effectivement une diminution sur les personnes morales.

M. Serge Rossier demande pourquoi il y a une augmentation de CHF 17'000.00 pour les jetons de présence pour le Conseil communal et demande s'il y a beaucoup de séances prévues l'année prochaine. **M. Grivel** répond qu'il s'agit d'une réelle augmentation et que ça reste un budget. Mais on voit d'année en année que la charge de travail augmente et les heures aussi. **M. le Président** ajoute que le travail du Conseil communal va vers le haut pour le temps consacré, il y a toujours plus de travaux, toujours plus de dossier à traiter, plus de séances et c'est régulièrement qu'on se déplace pour des séances dans la commune ou à l'extérieur. On essaie de faire le mieux possible, mais il faut savoir que ce que nous faisons pourrait se faire par un technicien communal dans beaucoup de domaine. On n'en est pas à ce stade, car l'engagement d'un technicien communal coûterait environ CHF 140'000.00 par an. Il précise que beaucoup de travail technique se fait, avec des déplacements sur les chantiers, et en étant comme ça tout le temps à disposition, cela a des conséquences sur les jetons de présence.

M. Serge Rossier demande combien de temps les conseillers passent pour effectuer leurs tâches, il pense que ça serait bien que la population soit au courant. **M. le Président** répond que cela dépend de la charge des dicastères. Il rappelle que l'ancien Syndic, M. Christophe Tornare, avait parlé d'une professionnalisation partielle de la fonction de Syndic, lui ne pensait pas que c'était nécessaire, mais il passe 50 % de temps pour la Commune et il ne compte de loin pas toutes ses heures. L'assemblée l'applaudit. Il ajoute que notre ancien Syndic avait raison et dans le futur il faudra trouver des solutions. Lors d'une séance de l'ARG la semaine passée où tous les conseillers communaux de la Gruyère étaient présents, M. le Préfet a dit qu'on ne parle plus d'une commune unique, mais d'une commune à plus petite échelle au niveau régional.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la parole est donnée à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière. Il lit le rapport :

Mesdames, Messieurs, Aux membres du Conseil communal,

En préambule, je tiens au nom de la Commission financière à remercier mes collègues pour leur disponibilité et leur intérêt à l'étude de ce budget. De même des remerciements vont aux membres du Conseil communal et plus précisément à notre grand argentier, Michel Grivel, pour sa disponibilité, ses connaissances des chiffres au travers des comptes, des répartitions des charges et des explications détaillées reçues lors de nos entretiens, ceci surtout

au vu de l'important volume des questions que notre Commission lui a posées via les responsables de chaque dicastère.

Au nom de la CF de notre Commune, je vous transmets ledit rapport établi suite aux diverses séances à l'interne de notre Commission et également avec le CC et la comptable de notre Commune, soit :

1. Budget de fonctionnement pour l'exercice 2020

Le rapport suivant ne reviendra pas sur les éléments détaillés transmis par notre grand argentier et il se contentera de diverses remarques générales.

Il est malheureusement, à remarquer et de coutume, que la répétition de certains éléments de notre budget communal, établi sur des bases pour la moitié imposées, 26.5% via le canton et 23.5% via l'association des communes, donc dictées et d'une grande partie incompressible de par les éléments remis via notre administration cantonale.

Les comptes relatifs au fonctionnement de l'exercice à venir ont ainsi pu tous nous être présentés, commentés et défendus par nos autorités supérieures, dicastère par dicastère et plus encore groupe par groupe, voire compte par compte. Chaque question posée a reçu une réponse concrète de la part de notre argentier communal et de ses collègues responsables des dicastères concernés.

Il est toutefois à noter que les recettes fiscales globales sont en augmentation de CHF 90'000.- par rapport au budget précédent, ceci calculé sur la base des indications transmises par le canton et dont les nouvelles directives et normes ont été prises en considération.

Il est aussi à noter ici que plusieurs subventions cantonales ont disparues depuis l'exercice 2019, dont la principale qui touche les transports scolaires, secteur qui a vu un changement radical dans la structure de la prise en charge des déplacements de nos enfants.

Au niveau des charges, intérêts et amortissements compris, de par le jeu des imputations internes qui ont toutes été revues et de ce fait comptabilisées dans les bons centres de charges, nous nous trouvons dans une continuité tout à fait correcte face à la situation économique, mais il est encore à noter tout de même l'inévitable augmentation, même si elle est gérable et supportable, de la participation aux coûts des secteurs de l'enseignement et formation, de la santé et des affaires sociales, via les pots communs de district pour les écoles secondaires, les CO, les homes et EMS, service des aides familiales ainsi qu'à l'AISG (régionalisation des sports).

Une augmentation dès le 1^{er} janvier 2020 de CHF 5.- sur la taxe de base annuelle et individuelle des ordures ménagères a été rendue nécessaire, ceci pour compenser l'introduction de la TVA – 7.7% - mais également pour que le taux de couverture légal soit respecté.

Ainsi le résultat final du budget pour l'exercice 2020 nous donne une perte sur le fonctionnement de CHF 28'709.29. Cette perte au budget, quasi identique à celle présentée pour l'exercice 2019 et en rapport au résultat exceptionnel et positif de 2018 ne remettant pas en cause une quelconque modification de diminution du taux d'imposition des personnes physiques et morales pour 2020. Par contre, il est à noter tout de même que les diverses séances convoquées par nos instances supérieures de district auxquelles nos idylles communaux ont dû participer - ceci après l'établissement du budget 2020 - au sujet des investissements de l'ARG et de l'AISG – réalisation du centre sportif de la Gruyère - que suivant les décisions, via les votations du peuple et ensuite via l'aval des législatifs communaux gruériens, nous pourrions nous trouver devant une situation, malgré notre bonne gestion des finances de notre Commune, qui pourrait passer par une modification de notre taux d'imposition fiscale.

Il est à préciser que l'endettement par habitant sur la base de la population légale, 1824 au 31 décembre 2018, est depuis quelques années très inférieur à la moyenne cantonale, ce qui permet une bonne capacité de financement des investissements qui vous seront expliqués lors du point prévu à l'ordre du jour.

Comme déjà informé lors de notre rapport de l'exercice précédent nous réitérons nos félicitations quant à l'excellent travail effectué par nos instances, soit de nouvelles et nécessaires négociations ou renégociations, au niveau des taux d'intérêts, pour les emprunts ainsi que de la sécurisation des taux extrêmement bas fixés sur plusieurs années.

De par les considérations ci-dessus, les informations chiffrées transmises par le bulletin communal et la présentation effectuée par nos autorités, la Commission financière ne peut que recommander à vous, citoyennes et citoyens, ici présents d'approuver ce budget de fonctionnement 2020.

Vous en êtes remerciés par avance. Au nom de la Commission financière, le rapporteur : Jean-Claude Wyss

M. le Président remercie **M. Wyss** pour ce rapport complet et précise qu'on ne va pas procéder au vote maintenant et donne la parole à **M. Grivel** pour la lecture du budget d'investissement.

Point 3

Investissements 2020 et rapport de la Commission financière

M. Michel Grivel informe que les investissements qui sont en gris sur l'affichage sont ceux qui seront présentés et votés ce soir, il ne va pas les lire. Il commence la lecture des investissements reportés.

Le total des investissements pour 2020 s'élève à CHF 4'193'000.00, avec des revenus pour CHF 373'000.00, ce qui nous donne un total de CHF 3'820'000.00. A noter que les investissements qui seront votés ce soir s'élèvent à CHF 2'515'000.00.

La parole est redonnée à **M. Jean-Claude Wyss** pour la lecture du rapport de la Commission financière :

2. Budget d'investissements pour l'exercice 2020

Je me permets de répéter ce qui avait été transmis lors de la précédente assemblée communale pour le budget 2019, soit que lors de l'établissement des budgets d'investissements il doit être précisé que le CC doit assumer la responsabilité des projets présentés et que selon la loi des communes il est bien noté que la CF doit donner son préavis sur l'engagement financier et qu'elle analyse l'impact des dits projets sur les finances communales.

De plus la CF doit examiner la nécessité et le but des dépenses ainsi que leur plan de financement.

Ce plan de financement a été mis en place sur la demande de notre commission depuis l'exercice 2017. Il est très bien respecté et c'est un outil de travail idéal pour le suivi des divers financements.

Il est systématiquement mis à jour pour les cinq années à venir avec les modifications et corrections qui s'imposent.

Pour l'exercice 2020 les investissements nets, bien entendu report des exercices précédents non compris (taxes et subventions déduites) s'élèveront à CHF 2'515'000.-.

En comparaison l'exercice 2019 avait des investissements de CHF 2'790'000.-, celui de 2018 de CHF 2'049'500.- et celui de 2017 de CHF 1'295'000.-.

Les investissements globaux avec les reports de CHF 1'305'000.-, solde de plusieurs chantiers s'étalant sur les années précédentes s'élèveront ainsi à CHF 3'820'000.-. Ceci nous donnant des indications positives en qualité de capacité d'investissements pour notre Commune de l'ordre de plus de CHF 17'000'000.- avec une capacité d'emprunt avoisinant les CHF 13'000'000.-.

Sur ce montant global et selon les indications poste par poste transmises par le CC ainsi que vous les trouverez dans le bulletin communal, un montant de CHF 2'388'000.- sera réglé par les comptes de liquidité courante.

A faire remarquer que la moitié de ce budget d'investissements est dédié aux routes, routes forestières et trottoirs, le tiers aux adductions, remplacements, déplacement des conduites d'eau et de l'épuration.

Comme dit précédemment, notre trésorerie courante nous le permettant, il n'est de ce fait pas nécessaire d'emprunter tout ou partie de ce montant, malgré les taux extrêmement bas que nous vivons depuis des trimestres, voire des semestres.

Ces investissements courants ou spéciaux deviennent quasi obligatoires si l'on veut que notre Commune vive dans un bien être respectueux des contribuables et qu'elle soit et reste attractive pour vous tous.

De plus la capacité d'investissements, calculée sur les cinq dernières années, 2014-2018, et transmise par le service des communes en date du 22 octobre 2019, nous permet de mettre à exécution ces diverses possibilités de non-emprunt.

La CF, au vu des dossiers présentés précédemment par nos autorités pour le futur exercice, donne un préavis positif dans leur globalité.

Ceci tout en précisant encore une fois qu'il y a une large marge de manœuvre sur la ou les futures capacités d'investissements.

Nous recommandons à l'assemblée ici présente d'approuver l'enveloppe totale proposée en une seule et unique votation.

Au nom de la Commission financière, le rapporteur : Jean-Claude Wyss

M. le Président remercie **M. Wyss** et passe à la présentation de chaque investissement en rappelant qu'ils seront votés après chaque présentation.

Point 3.1

Transformation et aménagement du local de l'ancienne poste CHF 300'000.00

M. le Président ne va pas revenir sur les détails mis dans le journal communal. Nous avons réfléchi sur ce que nous allions faire des locaux de la poste, les mettre à la disposition d'un commerce ou les utiliser pour l'administration communale. Actuellement nous sommes dans une situation très restreinte, la salle du Conseil est dans le bureau de la Secrétaire et nous n'avons pas de salle pour recevoir des séances et on ne peut plus travailler comme ça. Le projet affiché est à affiner, avec une salle du Conseil et une deuxième petite salle pour faire des séances dans les locaux de la poste. Le garage sera transformé en archives, car on doit déplacer les archives situées à l'école à Gumefens en raison de la future utilisation du local par la centrale de chauffe.

Les travaux prévus sont :

- la liaison entre l'administration et les salles
- la transformation du garage en local d'archives
- l'aménagement de 2 salles pour le Conseil et de travail
- la transformation de la salle actuelle du Conseil,
- la rénovation de la cafétéria
- la réarticulation des places de travail actuelles
- le remplacement des vitrages
- l'installation informatique/multimédia, car la nouvelle administration sera électronique et les communes devront suivre l'Etat.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent la transformation et aménagement du local de l'ancienne poste rénovation pour un montant de CHF 300'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.2

Assainissement du stand de tir / 2^{ème} partie CHF 210'000.- / - Subvention CHF 53'000.00

Pour l'assainissement de la butte de tir, **M. Olivier Oberson** explique qu'une étude a été demandé au bureau Hydrosol pour connaître la quantité de plomb dans la terre. Il y a 360 m3 de terre contaminée qui devra être évacuée et environ 540 tonnes de terre à traiter. On a besoin de créer une place provisoire de stockage des matériaux, qui sera faite sur le haut proche de la route de l'Etrua, et une piste d'accès pour ensuite extraire cette pollution. La terre sera transportée par camion bâché à Zürich pour y être traitée. Tout doit être évacué et remis en état jusqu'au 31 décembre 2020.

M. Jacques Limat demande si c'est une volonté de continuer de tirer, est-ce qu'il n'y a pas assez de stand de tir dans la région. **M. le Président** répond que tir ou non, ça n'a pas d'influence car on est obligé d'assainir les stands de tir au 31 décembre 2020. La différence est la mise en place de récupérateurs de balles, avec des caissons pour qu'elles n'aillent plus dans la terre, soit CHF 28'000.00 en plus des travaux. Concernant la continuation de la société de tir, il faut savoir qu'elle a été reconnue d'utilité publique pour 20 % et d'utilité sportive pour 80 %. Notre société existe depuis 1954, avec une trentaine de tireurs actifs, et la volonté du Conseil communal n'est pas de faire arrêter la société. Actuellement des échanges ont été faits avec les propriétaires du terrain, une convention est prévue pour continuer l'activité sur une durée déterminée. Les récupérateurs ne seront pas installés s'il n'y a pas d'entente avec les différents propriétaires des terrains qui sont sous la ligne de tir. La ligne de tir sera inscrite au Registre Foncier. Il rappelle qu'il y a eu 15 ans de procédure pour maintenir cette ligne de tir et l'idée est de travailler en toute clarté avec les propriétaires et les tireurs et le Conseil communal sera garant du respect de ces conventions. Une subvention de CHF 53'000.00 sera versée pour assainir cette butte de tir.

Comme il n'y a pas d'autre question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'assainissement de la butte de tir pour un montant de CHF 210'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 3 abstentions

Point 3.3

Réfection route de Russille, Avry-dt-Pont / complément CHF 300'000.00

M. Marcel Sottas explique que dans la première demande au budget 2018, il était prévu uniquement d'enlever le bitume avec quelques reprises d'encaissements où c'était le plus abîmé. Cette année, une vision locale a eu lieu avec un ingénieur et il a été constaté que l'encaissement était plus abîmé que prévu et qu'il faudra reprendre pratiquement tout le caisson. Des canalisations seront à reconstruire, voire à ajouter. Sur le bord du bitume des pavés seront posés pour assurer une durée de vie de l'ouvrage plus longue d'une vingtaine d'année. Avec un travail plus conséquent, on a des frais supplémentaires pour l'ingénieur, des frais techniques et administratifs pour la mise à l'enquête, ce qui nous amène à un budget supplémentaire de CHF 300'000.00.

M. le Président rassure que ce ne sont pas les ingénieurs qui coûtent CHF 300'000.00, mais bien les travaux à faire. Vu qu'on l'a reportée plusieurs fois, nous devons refaire cette route pour la garder en état et la bordure servira aussi à assurer la stabilité de la route pour empêcher l'affaissement dans le bord lors des croisements de véhicules. Un revêtement routier a normalement une durée de vie de 25 ans et nous aurons beaucoup de travail sur nos routes ces prochaines années.

M. Chris Gabriel demande s'il y aura un trottoir où il y a les rondins ? **M. le Président** répond qu'où il y a les rondins, on va mettre une bordure haute qu'on ne peut pas franchir pour déjà éviter l'accélération des voitures et aussi parce qu'une partie du cheminement est privée. Il n'est pas prévu de mettre du goudron et le cheminement restera en gravier.

M. Bernard Fragnière ne pleure pas les rondins mais son 2^{ème} modérateur de trafic et demande si le premier modérateur sera maintenu ? Pour le 2^{ème} il a une question concernant la procédure, car sur le plan lors de la mise à l'enquête, il y avait 2 modérateurs et que c'est suite à une intervention en assemblée communale que le 2^{ème} a été biffé. Il se pose la question de la validité de la procédure étant donné qu'il n'y a pas eu de modification du projet mis à l'enquête et que sur la simple intervention de citoyens, ce projet soit biffé sans que les propriétaires et les autres citoyens n'aient la possibilité de réagir. **M. le Président** répond que c'est vrai que 2 modérateurs avaient été votés au départ. Le premier sera reconstruit en même temps que la route et pour celui sous Russille, aucune décision formelle n'a été prise par le Conseil communal. Il ajoute que beaucoup d'utilisateurs de la route ne seront pas contents s'il y a un ralentisseur avant le virage. **M. Bernard Fragnière** veut une réponse au niveau de la procédure. **M. le Président** précise que ce n'est pas parce que le 2^{ème} a été autorisé qu'on est obligé de le faire, mais on lui rendra une réponse.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions et demande aux personnes qui acceptent le complément pour la réfection de la route de Russille à Avry-dt-Pont pour un montant de CHF 300'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.4

Réfection route de l'Abranna, Le Bry CHF 700'000.00

M. Marcel Sottas dit que cette route doit être la plus piteuse de notre Commune, on voit son état sur les photos à l'écran. Il y a une forte déclivité, on a des problèmes de stabilité de la fondation et des problèmes avec les canalisations, dont les eaux claires, avec la reprise des drainages des eaux pluviales de tout le quartier, plus quelques maisons sur le haut. Le diamètre des tuyaux avait été calculé à l'époque pour une ou deux fermes, mais avec le quartier actuel on a triplé, voire quadruplé, l'eau qui descend par ces canalisations. Les couvercles des regards se soulèvent quand il y a un orage ou trop d'eau, du fait qu'on a deux tuyaux qui arrivent en 125 et 150 de diamètre et qu'ensuite plus qu'un seul tuyau part à la route cantonale. On devra refaire toutes les canalisations jusqu'à la ferme Demierre. Selon les normes on va devoir ajouter si ce n'est doubler le nombre de gargouilles. Il est prévu sur la gauche en montant de faire un cheminement piétonnier en dehors du gabarit de la route, avec une bordure biaise qui permettrait de pouvoir rouler dessus pour croiser des véhicules. On va devoir discuter avec le Service de la mobilité pour savoir comment on peut faire. Dans le budget il y a l'acquisition de terrain pour pouvoir faire le chemin piétonnier, avec des frais de géomètre et de notaire. La route sera refaite à neuf, avec le caisson complet.

M. le Président remercie **M. Sottas** et dit qu'on a une bonne surprise malgré le montant, car on pensait devoir aller plus loin avec un montant initial de CHF 900'000.00. Le passage difficile sera le restaurant. Cette route est depuis longtemps en mauvais état, mais on attendait la fin des travaux du quartier des Amaris pour la refaire. Il n'y aura plus de passage des gros véhicules, car les camions seront interdits, sauf les convois agricoles, mais pas de limitation en bordiers autorisés. Le chemin piétonnier est prévu pour pouvoir marcher en sécurité.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la réfection de la route de l'Abranna à Le Bry pour un montant de CHF 700'000.00 ainsi que son financement par un crédit d'un montant de CHF 500'000.00, le solde par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.5

Assainissement éclairage public S.O.N / 3^{ème} partie CHF 70'000.00

M. Yvan Maillard explique que la 3^{ème} étape consiste à l'assainissement des têtes des lanternes sur Le Bry, remplacées par des sources LED. Les mats resteraient en place et on ne changerait que les têtes.

M. le Président ajoute que c'est la dernière phase et qu'on va faire des appels d'offres pour définir le type de lanterne une fois le budget accepté. Vous aurez constaté que les 2 phases précédentes ont été faites cet automne, il a eu des remarques, car la luminosité est différente avec des lumières blanches et bleutées, mais il n'y a pas plus d'éclairage. Il y a moins de pollution lumineuse étant donné que le luminaire éclaire vers le bas, il n'y a plus le halo lumineux et c'est un point positif. On aura une diminution de la consommation d'électricité de 50 %. Actuellement la consommation coûte CHF 18'000.00 par année.

M. Bernard Fragnière a déjà posé la question par mail, mais demande dans quelle mesure c'est judicieux de ne pas éteindre les luminaires après minuit, car il n'est pas satisfait des réponses reçues par la Commune. Au niveau de l'écologie il est nécessaire qu'on soit avant-gardiste et qu'on ne pense pas qu'aux économies. **M. le Président** prend note de la remarque, mais dit que ça dépend de quel côté on est, car quand il y a des pannes de luminaires, les gens se plaignent de ne pas avoir de lumière. La question avait déjà été posée de pouvoir éteindre les luminaires complètement la nuit, mais les installations pour pouvoir les arrêter sont onéreuses, il n'a pas le prix en tête. Actuellement les luminaires ont des abaissements à partir de 22h00. On pourrait essayer d'éteindre les luminaires durant 3 jours, mais on nous demanderait vite de les rallumer, car c'est « flippant » d'avoir un centre de village complètement nuit.

M. Bernard Fragnière précise que pendant les heures où il y a du trafic, il n'est pas pour couper les luminaires, mais qu'à partir d'une heure du matin il n'y a plus personne qui circule. Il y a plusieurs communes qui ont fait le pas et il veut qu'on réétudie la chose. **M. le Président** répond qu'on posera la question au Groupe E et demande à **M. Yvan Maillard** s'il a des précisions sur la technique. Il dit que si on fait une coupure complète et qu'on ne rallume pas, c'est une solution très simple. Par contre si on aimerait quand même avoir de l'éclairage qui s'enclenche dans certaines zones, il faut mettre en place une infrastructure de gestion de l'éclairage avec un système de détecteur et il pense qu'on double le prix.

M. Chris Gabriel demande si un test est imaginable pour voir comment la population réagirait. **M. le Président** répond qu'il ne sait pas, mais pense qu'on ne peut pas simplement « tourner le bouton » pour Pont-en-Ogoz, car des dispositifs doivent être installés pour couper les luminaires.

Mme Christine Fragnière dit que ça s'est fait dans d'autres communes, il y a eu des émissions là-dessus et demande s'il n'est pas possible de voir avec ces communes comment elles ont fait, car elles bien dû à un moment donné faire des tests. **M. le Président** répond qu'on va se renseigner et poser des questions au Groupe E.

M. Jean-Daniel Fragnière dit qu'à Vuisternens-en-Ogoz ils avaient essayé il y a quelques années, sauf que le trottoir étant carrossable, quand les jeunes revenaient le soir en bus puis rentraient à pied c'était très dangereux et ils en sont revenus.

M. Bernard Fragnière dit que les coupures sont possibles, il faut techniquement étudier le cas, mais il est clair pour lui qu'on ne va pas couper quand il y a encore des transports publics qui desservent le village.

M. Yvan Maillard apporte un complément quant à la sécurité des personnes et il rebondit sur l'essai de Vuisternens. Il faut penser que nos routes ne sont pas assez larges et qu'il n'y a pas de lignes au sol. Mais cette question est à analyser et à voir.

Mme Delphine Simic demande si la décision qu'on va prendre ce soir sur l'investissement à un rapport avec le fait d'éclairer ou de ne pas éclairer plus tard. **M. le Président** répond que les luminaires ne vont pas changer, ce sont les commandes qui sont dans le mat qui changeraient éventuellement.

M. le Président remercie **M. Maillard** et demande s'il y a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public, 3^{ème} partie, pour un montant de CHF 70'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.6

Achat de 3 saleuses CHF 40'000.00

M. le Président parle de l'achat des saleuses/sableuses et explique pourquoi le montant est passé ici au budget alors que les saleuses sont déjà montées sur les tracteurs. L'hiver commence au 1^{er} novembre et on ne pouvait pas attendre l'assemblée et nous retrouver sans machines pour épandre le sel. Lors de la dernière assemblée, des questions ont été posées et il nous a été demandé de nous renseigner pour l'utilisation du sel, ce qui a été fait. Des renseignements ont été pris, notamment au SEn, où personne n'a pu nous dire si c'est plus nocif de mettre du sel ou de sable sur les routes. Nous nous sommes aussi documentés et le sel se dissout très bien dans l'eau et la quantité que nous mettons n'a pas d'influence sur les cours d'eau. Le sel est répandu par 10 à 15 grammes au m² et nos saleuses sont équipées d'un appareil qui règle la distribution du sel au niveau du gramme et de la vitesse des machines et des tracteurs. Au niveau sécurité, une documentation faite par des personnes du milieu technique dit que le sable est une fausse idée de sécurité, une sécurité subjective, car le sable ne fonctionne plus une fois au bord de la route. Le Conseil communal a décidé de passer un contrat d'une année pour les silos et on verra au mois de mars de l'année prochaine où on en est. Selon les constatations et les résultats de cet hiver, on décidera si on continue au sel ou si on revient au sable. L'étude sera faite sérieusement. Il précise qu'on aurait pu acheter les saleuses sous la compétence du Conseil, sans rien demander à l'assemblée, mais que par souci d'honnêteté et de transparence il a été décidé de passer ce montant au vote de l'assemblée.

M. Marcel Schmutz dit qu'on est devant le fait accompli. **M. le Président** répond qu'on peut le prendre comme le fait accompli, sauf que de le prendre sur la compétence du Conseil ça aurait été de le cacher.

M. Antoine Gremaud dit qu'il avait beaucoup parlé de ça lors de la dernière assemblée et qu'il avait demandé que le choix du sel soit reconsidéré, il voit que ça a été fait et ça lui convient comme ça.

Mme Raemy demande si on mettra encore du gravier de temps en temps ou pas. **M. le Président** répond qu'on a toujours des réserves de gravier et qu'on en mettra selon les situations, mais pas la quantité comme les autres années. Nos saleuses sont faites pour pouvoir utiliser les 2 produits.

M. le Président demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent l'achat de 3 saleuses pour un montant de CHF 40'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 refus et une abstention

Point 3.7

Remplacement conduite eau potable / Quartier Villarvassaux / 2^{ème} étape CHF 340'000.00

M. le Président explique qu'il y a deux ans on a fait la première étape de ce remplacement des conduites d'eau potable qui se trouvent toutes dans les aménagements des villas, selon plan affiché à l'écran. Par le passé il y a eu plusieurs fuites dans le quartier et il avait été décidé de faire le remplacement des conduites en 3 étapes. La 1^{ère} a été faite en 2018, la 2^{ème} devait être faite cette année, mais on l'a repoussée car on a investi dans la traversée du village d'Avry.

Mme Karine Rusterholz demande si on touche la partie de la route qui a été refaite. **M. le Président** répond que oui, mais à côté de la route et on utilisera des pousse-tubes pour atteindre les 4 maisons privées qui sont en face. La première fois on avait pu passer dans le pré de M. Gérard Morard, qu'on remercie, pour ne pas passer dans la route.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent le remplacement de la conduite d'eau potable / Quartier Villarvassaux / 2^{ème} étape pour un montant de CHF 340'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.8

Déplacement conduite eau potable – La Chenau CHF 20'000.00

Le plan est affiché et **M. le Président** explique qu'on va reprendre la conduite avant les dernières constructions. Le trait rouge est la conduite qu'on veut déplacer, actuellement elle est sous le traitillé bleu à 2.50 m sous terre pour la partie du bas. On ajoutera une borne hydrante pour la défense-incendie et on pourra encore obtenir une subvention de l'ECAB. Cette conduite sera le long de la limite de la route à une profondeur de 1.20 m à 1.50 m.

M. le Président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et demande aux personnes qui acceptent cet investissement pour le déplacement de la conduite d'eau potable – La Chenau pour un montant de CHF 20'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.9

Adduction d'eau Les Jorettes-Pra d'Amont / complément CHF 70'000.00

M. le Président dit que nous avons voté l'année passée un investissement pour CHF 180'000.00 fait selon le devis d'un ingénieur. Ce devis a été fait un peu « à la louche » et après les appels d'offres pour le génie civil et les installations sanitaires on arrive à CHF 70'000.00 de plus. Les travaux ont déjà commencé, sont à présent arrêtés et se termineront au printemps. On a donc besoin d'un complément de CHF 70'000.00.

M. le Président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et demande aux personnes qui acceptent cet investissement pour le complément pour l'adduction d'eau Les Jorettes-Pra d'Amont pour un montant de CHF 70'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.10

Epuration – mise en conformité La Fin – Pra Mury CHF 250'000.00

M. Daniel Savary dit qu'il s'agit de la 2^{ème} étape de la mise en séparatif allant du secteur En Charmont jusqu'au Vignier. Cette année on a fait la 1^{ère} étape avec le passage de la route cantonale jusqu'à avant le tunnel autoroutier. La seconde étape va passer au-dessus du tunnel, ce qui va être la principale difficulté. Ce passage a été budgétisé aussi pour éviter certains divers et imprévus. Il s'agit toujours de la mise en œuvre du PGEE décidée pour la Commune. Ensuite, à voir ce qui va être devisé, mais il restera encore une à deux étapes pour terminer cette dernière grande phase de la mise en séparatif du réseau communal.

Il n'y a pas de question. **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour Epuration – mise en conformité La Fin – Pra Mury pour un montant de CHF 250'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec une abstention

Point 3.11

Ordures ménagères – mise en place de deux moloks à Villarvassaux pour CHF 20'000.00

M. Daniel Savary dit qu'il s'agit de la dernière étape de la mise en place du système Molok sur la Commune. Le dernier quartier qui n'est pas desservi est Villarvassaux, c'est le dernier endroit avec des containers. Le système a fonctionné à satisfaction ailleurs.

M. le Président dit que le système fonctionne bien, à présent on en a 6 de posés, c'est propre.

M. Félix Schafer demande si à l'avenir il y aura des Molok pour le papier ou si ce n'est que pour des sacs taxés. **M. Daniel Savary** répond que pour le moment ce n'est que pour les sacs taxés, l'étude n'a pas été faite pour la récupération du papier.

Mme Karine Rusterholz demande si l'emplacement sera le même que maintenant avec les containers et s'il n'y a pas de problème pour les bus. **M. Daniel Savary** répond qu'on va faire en sorte que ça ne gêne pas, on va voir

avec un bureau d'ingénieurs comme on l'a fait pour Gumefens. **M. le Président** ajoute que ça ne prend pas beaucoup de place.

M. Fabrice Rial demande ce qu'il va advenir du container qui va au terrain de foot et qui est toujours bondé. Il pense que là-bas il y a quelque chose à faire, surtout avec l'accès au lac l'été. **M. Daniel Savary** est d'accord avec lui et dit qu'une réflexion se mène avec les rives du lac, actuellement ce n'est pas satisfaisant, il y a ce point de collecte avec ce container qui reste, on n'a pas encore trouvé de solution pour le quartier, mais ça doit se faire avec le traitement des rives du lac. Il y a encore pas mal de travail à faire et ça ne concerne pas que son dicastère, mais c'est aussi au niveau de l'aménagement du territoire qu'il faut faire une réflexion.

Comme il n'y a plus d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la mise en place de deux moloks à Villarvassaux pour un montant de CHF 20'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.12

Réaménagement du cimetière pour CHF 50'000.00

M. le Président dit qu'on a essayé d'entretenir notre cimetière au mieux ces dernières années, mais il est triste quand il voit dans l'état il est par rapport à d'autres cimetières qui sont des endroits de paix, de calme et sont bien entretenus. On a un très grand cimetière, pratiquement désaffecté sur la partie du haut, il reste 4 tombes dont 2 ont été prolongées dernièrement et sans ces tombes on aurait pu réduire notre cimetière d'un bon tiers. On doit trouver un système pour l'entretenir, car il y a trop de mauvaises herbes en été. Il donne la parole à **M. Marcel Sottas**.

M. Marcel Sottas dit que c'est le moment de faire quelque chose. On voit sur les photos l'état des escaliers qui souffrent d'infiltration d'eau. Dans les travaux il est prévu de traiter la partie du bas, avec la reprise des pavés qui sont descendus, il faudrait reprendre la tombe où il y a la croix. Il est prévu de faire une allée centrale pour desservir les 4 tombes du haut. Une grande partie du gravier sera enlevé, on ajoutera de la terre végétale avec une surface en prairie fleurie pour éviter une tonte régulière et on aurait des fleurs de toutes les couleurs. On prévoit de faire un mur ornemental pour cacher les escaliers. On profitera d'enlever une vingtaine de tombes, mais il faudra prendre contact avec les familles. Il est prévu de faire un abri pour ranger les outils. Le nettoyage des murs est aussi prévu avec un traitement anti-mousse.

M. le Président informe qu'une concession pour une tombe est de 20 ans et qu'il y en aurait plus à enlever, mais qu'on ne le fera pas tant que des familles les entretiennent encore. Ce travail nous permettra de ne plus utiliser des produits phytosanitaires.

Mme Karine Rusterholz n'est pas spécialiste du cimetière et ça ne lui parle pas beaucoup, mais demande par rapport à l'escalier s'il y a un passage suffisant pour les chaises roulantes. **M. le Président** répond que la partie basse est accessible aux chaises roulantes. Il n'y a pas de rampe. Actuellement sur la partie du haut il y a des escaliers avec un passage pour deux roues de chaque côté, mais pour monter avec une chaise roulante il faut être deux pour la pousser.

M. Serge Rossier remercie qu'on s'occupe du cimetière, car il avait déjà écrit pour dire que c'était un des cimetières les plus laids. Pour nos morts, c'est un degré de civilisation que de respecter le lieu où on enterre nos anciens et notre famille, car c'est un lieu où on a beaucoup d'émotions. Il trouve que le projet est bien et signale qu'il y a eu une réflexion sur la réhabilitation des cimetières qui a été faite en Suisse par « Patrimoine Suisse » qui montre comment les communes ont géré ces surfaces disponibles et comment les rendre attractives. Il demande s'il y aura un parc du souvenir, car on est obligé de songer à ça sur le long terme étant donné qu'il y aura de moins en moins de tombe. **M. le Président** dit que les tombes du haut nous obligent à garder cette partie. Il donne en exemple le cimetière de Bulle qui est un endroit qui respire la paix et la tranquillité, ils ont enlevé des tombes et mis du gazon. Chez nous c'est difficile car le cimetière est en pente, mais on va essayer d'améliorer ça et le faire dans le respect de nos disparus.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour le réaménagement du cimetière pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.13

Renaturation du ruisseau des Marches pour CHF 110'000.00

M. Yvan Maillard dit que ce ruisseau est sur le secteur d'Avry et que pour la partie haute il avait déjà été remis sous conduite l'année passée suite aux intempéries. Le tracé en rouge sur le plan est à ciel ouvert, il souffre de l'érosion et le lit du ruisseau va dans tous les sens. Des contacts ont été pris avec le Service de l'environnement et un ingénieur nous a fait un projet pour savoir ce qu'on pouvait et comment on pouvait faire pour remettre en état le ruisseau. Tout le projet a été mis en soumission et les Services de l'Etat ont validé le projet.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour la renaturation du ruisseau des Marches pour un montant de CHF 110'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions

Point 3.14

Révision du PAL – 3^{ème} complément pour CHF 100'000.00

M. Yvan Maillard parle de la grosse bête de la Commune avec l'affichage d'un petit historique des faits. Notre PAL a été approuvé partiellement le 14.11.2018. Un dossier d'adaptation doit être fait selon les conditions d'approbation, qui comprend le traitement de tous les éléments qui n'ont pas été approuvés dans le rapport de la DAEC le 14.11.2018. Des travaux ont été faits cette année par rapport aux demandes de la DAEC. Un dossier en préalable devra être déposé et pour finaliser tout ça on a besoin d'une rallonge financière.

M. Michel Schmitt demande où on en est pour l'aménagement des rives du lac et du groupe qui doit réunir tous les projets portuaires. Est-ce que ce groupe a été créé. **M. Yvan Maillard** répond que les différents secteurs n'ont pas encore été réunis, car l'idée est de d'abord terminer le PAL. Toutes les zones des ports sont sorties de l'approbation du PAL et la gestion des ports doit faire partie d'une étude globale. Il espère pouvoir mettre ça en route au printemps.

M. Chris Gabriel rebondit par rapport au port en Redon et dit que depuis 2006 il y a un report de CHF 50'000.00 et que ça fait quand même 14 ans qu'ils espèrent avoir un port. Il est un peu gêné de dire qu'en 14 ans il n'y a rien et que pour le PAL depuis 2006 il n'y a rien non plus. Le canton a réussi à tirer un coup de frein à main à environ 30 communes et il se pose la question si la Commune ne doit pas aller demander des sous au canton et demander aussi s'il n'y a pas un problème du côté de leurs services puisqu'on n'arrive pas à boucler un projet en 14 ans. **M. le Président** répond qu'il y a 12 ans que le PAL était en révision et que depuis la nouvelle LAT votée en 2012, les communes avaient 4 ans pour mettre à jour leur PAL. On est potentiellement concerné par la décision de la Commune d'Avry. Notre PAL est remis en question dans son ensemble, sauf que nous avons un avantage, c'est qu'on a fait que de dézoner. Au niveau du PAL, on est actuellement en plein travaux, on doit encore rechercher environ 800 m2 de terrain en zone résidentielle faible densité. On a eu des mauvaises surprises, tout ce qui est en-dessous de la route cantonale, à part Villarvassaux, il n'y a plus rien dans le PAL. Pour les ports on devra faire une zone spéciale, et avoir un projet concret et ficelé pour la mise à l'enquête. Tout ça coûte de l'argent et il ne voit pas qui va payer. On n'est pas la seule commune prise là-dedans, il y a aussi Bulle et d'autres communes. On est tous dans la même situation. C'est triste et ça nous prend du temps et de l'énergie. Mais on avance, notre dimensionnement est à bout touchant, mais tant que la décision du recours d'Avry n'est pas tombée, aucune décision ne sera prise sur quelconque PAL. Actuellement tout est gelé, il n'y a plus de permis de construire délivré, sauf pour des transformations. Il demande comment on fait pour aller demander de l'argent à l'Etat quand on nous répond que l'aménagement du territoire c'est le problème des communes. Mais il paraît que bientôt tout ça remontera au niveau de la région et les communes ne s'en occuperont plus. On a appris qu'il n'y aura plus de zones à bâtir dans les villages. Les centres pourront se développer mais pour les villages, ça sera fini. Il espère qu'on pourra déposer quelque chose au printemps.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent le 3^{ème} complément pour la révision du PAL pour un montant de CHF 100'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 6 abstentions

Point 3.15

Rénovation routes forestières – 2^{ème} partie pour CHF 250'000.00

M. Michel Grivel dit que l'année passée on a voté un investissement pour la 1^{ère} partie de la réfection des routes forestières. Elle n'a pas pu être faite cette année, dû à des retards de la décision du Service des forêts quant à la subvention, elle sera réalisée au printemps 2020. A présent, la suite des travaux est de partir depuis le parking de la Vuisterna en direction de l'antenne, mais pas jusqu'à l'antenne puisqu'elle est sur la Commune de Sorens. Le coût est le même que pour la 1^{ère} étape, avec des subventions d'au moins 50%, cette deuxième partie est prévue en automne 2020 ou après. Il nous restera la 3^{ème} partie depuis la gîte de Gumefens.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la rénovation des routes forestières – 2^{ème} partie, pour un montant de CHF 250'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.16

Barge solaire pour l'association Ile d'Ogoz – subventionnement pour CHF 15'000.00

M. Yvan Maillard dit que tout le monde connaît l'Association de l'Ile d'Ogoz (AIO) et lit les chiffres affichés à

l'écran concernant le nombre de personnes transportées. La proposition est d'aider à faire l'achat d'un 3^{ème} bateau, un bateau électro-solaire. L'idée du bateau est de conserver les mêmes dimensions que les barges actuelles, avec une capacité de 12 passagers + un pilote, mais de permettre un accès plus aisé pour les personnes à mobilité réduite ou du matériel avec une ridelle qui s'ouvre au niveau du nez du bateau. Le budget global est de CHF 70'000.00. Il informe que la Société des rives du lac de la Gruyère a décidé de donner également CHF 15'000.00 à l'association.

M. le Président tire son chapeau à l'AIO et trouve dommage qu'il n'y ait pas assez de citoyens qui en font partie et informe que l'association travaille en lieu et place de la Commune. Tous les travaux faits sont des travaux qui devraient être faits par nous, car on est propriétaire à 90 %. L'association est très active et on voit qu'il y a beaucoup de travail qui se fait.

M. Chris Gabriel demande pourquoi CHF 15'000.00 et pas plus ? **M. le Président** répond que c'est une bonne question, mais qu'on s'est fixé une limite, car d'autres sponsors arrivent aussi. A savoir que l'on aide aussi pour d'autres travaux et des nouveaux vont arriver, on soutient continuellement l'AIO.

Comme il n'y a plus d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent le subventionnement d'une barge solaire pour l'association Ile d'Ogoz pour un montant de CHF 15'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

M. Antoine Gremaud, membre du comité de l'AIO, remercie tout le monde et il informe qu'une souscription des cellules solaires est possible pour les privés. Il y avait d'ailleurs une annonce dans le bulletin communal.

Point 3.17

Chauffage à distance Gumefens – Etude et avant-projet pour CHF 43'000.00

Bien que ce soit le dicastère de M. Olivier Oberson, **M. le Président** présente ce sujet car il s'en est occupé et était en lien pour celui d'Avry. Il faut savoir que la chaudière combinée à bois et à mazout doit être changée, car on doit mettre des filtres d'ici 2022 et on n'a pas la place actuellement. Le plan du projet, la liste des travaux prévus et les travaux compris dans le prix sont affichés à l'écran. On n'a plus le droit de mettre deux sortes de combustibles différents. Il informe que Groupe E Celsius n'est pas intéressé à reprendre l'installation. L'idée est de faire les appels d'offres d'ici la prochaine assemblée d'automne et on soumettrait le budget pour le changement de cette installation pour le budget 2021. On chauffe l'école, l'ancienne école, l'ancienne fromagerie, l'immeuble de l'ancienne poste et l'immeuble de M. Henchoz. Le devis futur sera de CHF 500'000.00 pour la centrale de chauffe y compris les CHF 43'000.00. Si le quartier prévu en dessus venait dans le projet, on aurait CHF 120'000.00 d'investissement supplémentaire, avec des taxes de raccordement de CHF 48'000.00 à encaisser. On nous a dit que notre commune est exemplaire au niveau du plan des énergies, car on a déjà des CAD depuis 27 ans. On a encore des améliorations à faire au niveau des bâtiments. On travaillerait avec des plaquettes, comme actuellement, avec le déchetage du bois de nos forêts, contrairement à Avry où c'est du pellet.

M. Cédric Marchon demande si c'est bien un chauffage à mazout en complément du pellet et demande si dans l'étude on va voir pour d'autres méthodes. **M. le Président** répond que non, car le chauffage à mazout représente un 5 % d'utilisation et est utilisé en cas de panne. Ce chauffage va fonctionner toute l'année, avec des nouvelles chaudières qui s'auto-allument, plus besoin de s'en occuper et beaucoup moins d'entretien. Le mazout est un appoint.

M. François Barras trouve dommage qu'on parte sur Avry avec le Groupe E et qu'on ne puisse pas coordonner avec Gumefens, ce qui veut dire que les employés communaux vont devoir s'en occuper alors qu'à Avry on a tout délégué. On se retrouve avec 2 systèmes différents. **M. le Président** répond qu'on a deux situations différentes. A Gumefens, on doit faire avec ce qu'on a comme locaux, le Groupe E est venu faire une étude et ils nous ont dit de faire nous-mêmes. GESA n'est pas intéressé non plus. Au niveau de la gestion, on peut le faire nous-mêmes ou l'out sourcer, mais pour les employés ça ne serait plus qu'un passage par semaine.

Comme il n'y a plus d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour l'étude et avant-projet du chauffage à distance à Gumefens pour un montant de CHF 43'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale – résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec une abstention

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2020

M. le Président demande s'il y a encore des questions sur les budgets. Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui acceptent le budget de fonctionnement et le budget d'investissement 2020 sont priées de s'exprimer par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2020 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée pour le soutien et la confiance témoignée.

Point 5

Informations du Conseil communal

Comme première information, **M. le Président** parle de l'ancienne fromagerie de Gumefens qui a été acquise par Mme Monique Fragnière et ensuite partagée avec son fils M. Samuel Fragnière. Sur la photo affichée, on voit le sentier bétonné situé au nord et dit qu'ils nous ont approchés pour l'acquérir, car ils n'ont aucune aisance. Ce chemin piétonnier a été créé à l'époque de la construction de l'école en 1992, pour sécuriser l'accès quand les tracteurs allaient couler. Comme actuellement il n'y a plus cette circulation, à part des véhicules stationnés, le Conseil communal a validé la demande de M. et Mme Fragnière et ce terrain de 98 m² a été vendu sous la compétence du Conseil communal en la matière au prix de CHF 150.00/m². Il n'y a pas de question.

M. le Président passe en revue les travaux qui ont été faits cette année et affichés à l'écran :

Santé :

- Mise en place d'une commission Seniors
- Mise en œuvre des projets de repas et de déchetterie à domicile

Transports scolaires :

- Contrat avec les TPF – engagement et formation de 2 anciennes conductrices

Bâtiments :

- Rénovation du complexe scolaire de Gumefens
- Pose de parquet + peinture intérieure école Le Bry
- Assainissement des soubassements et aménagement d'une terrasse à La Cornache
- Construction du chauffage à distance d'Avry par Groupe E Celsius SA

Service du feu :

- Regroupement par convention des corps de Marsens/Echarlens – Sorens/Le Châtelard et Pont-en-Ogoz = fusion d'ici 3 à 5 ans

PGEE :

- Mise en séparatif La Fin – Charmont 1^{ère} étape
- Ruisseau des Marches : remplacement et redimensionnement de la conduite du bas des Planchettes

Adduction d'eau :

- Déviation de 100 m de conduite de 200 mm à La Fin suite à une rupture sous un aménagement
- Nouveau tracé traversée village d'Avry (avec CàD)
- Nouvelle conduite et BH au Chemin de La Joretta
- Début des travaux Fin-d'Amont : interruption jusqu'en mars

Déchetterie :

- Mise en place des Moloks à Avry-devant-Pont et Le Bry
- Réfection de la passerelle de la benne à verre
- Assainissement de l'évacuation de la benne à compost

Routes :

- Rte du Lac : réfection 220 m
- Rte du Stand : réfection 60 m
- Changement des luminaires étapes 1 et 2

Forêts :

- Rénovation toiture de la cabane forestière

M. Daniel Savary explique que la Commission Seniors s'est constituée et s'est déjà réunie plusieurs fois. Des questionnaires faits pour l'ensemble de la Gruyère ont été envoyés à tous les seniors, lesquels ont répondu et cela a permis d'identifier certaines demandes, notamment les repas à domicile et la déchetterie à domicile. Pour cette raison un appel aux bénévoles a été passé dans le bulletin communal, afin que les repas à domicile soient aussi une manière que les gens aillent à la rencontre des seniors, car il est important qu'un lien social se crée et que les gens se sentent bien. On a déjà quelques réponses et il relance l'appel. La commission participera aussi au repas des aînés pour échanger avec eux et noter leurs désirs et leurs souhaits pour que nos aînés se sentent le mieux possible et puissent rester le plus longtemps possible chez eux. Les EMS tels qu'on les connaît sont conçus pour être la dernière étape de la vie. Pour la déchetterie à domicile, ça s'est fait à Vuadens et on pense que c'est possible de le faire chez nous, car il y a une certaine demande. Un autre problème a été identifié, les maisons ont des escaliers et des seuils ce qui crée des problèmes dès qu'on a une mobilité réduite. Il informe que des associations comme Pro Senectute donnent des solutions et les gens ne sont pas au courant de ça. **M. Savary**

a pris contact directement avec le Directeur de Pro Senectute et une information globale sera donnée à l'ensemble de la Gruyère. Selon le chef de projet pour les seniors au niveau de la Gruyère, notre district est à la pointe du Canton. Le groupe de travail et les différents protagonistes font en sorte que le maintien à domicile se mette en place rapidement.

M. le Président parle du défibrillateur posé cette semaine à l'entrée de la HAP. Il incite les gens à l'utiliser en cas de problème, car c'est simple d'utilisation, l'appareil parle et dicte ce qu'il y a à faire. Ça peut sauver des vies. Le Conseil communal a décidé d'acquiescer ce défibrillateur sur proposition de Mme Sonia Vial, qui est intervenante. Dans la Commune on a un 1^{er} répondant officiel qui reçoit les alarmes, c'est M. Alain Brinkmann de Gumezens, il aura également un défibrillateur dans sa voiture.

M. le Président parle de ce qu'il a écrit dans le « Billet du Syndic » du bulletin communal et des difficultés au niveau interne du Conseil communal et informe que nous avons reçu aujourd'hui un communiqué de la Préfecture à l'attention de l'assemblée communale. Il donne lecture du communiqué affiché à l'écran.

M. le Président aurait voulu apporter des nouvelles plus réjouissantes, mais le bon équilibre n'a pas été trouvé et ça le rend triste. Il ne va pas donner d'informations plus détaillées, on attend le rapport, mais c'est vrai qu'il y a pas mal de problèmes relationnels autour de la table, au niveau de la collégialité aussi et ça crée des tensions. Pour l'avenir et suivant la décision que prendrait le Préfet, il ne sait pas s'il accepterait une mesure d'accompagnement, car nous sommes des adultes et on doit être capable de trouver un terrain d'entente. Un énorme travail se fait, on fait de l'avance, mais on est un collège, avec des personnalités différentes, et ça crée des tensions et des problèmes suivant les décisions. C'est malheureux, c'est triste, mais on en est là.

M. René Bifrare demande si le prix de la mesure d'accompagnement est prévue au budget et s'il le montant est estimé. **M. le Président** répond que non pour le budget et estimé à quelques dizaines de milliers de francs.

M. le Président annonce les heures d'ouvertures de la déchetterie et de fermeture du bureau communal durant les fêtes, comme publié dans le bulletin communal. En cas d'urgence durant les fêtes, il sera atteignable.

Point 6

Divers

M. Gaël Merian parle de la missive reçue avant l'été sur la consommation d'eau et se pose la question par rapport au ratio entre la quantité d'eau que nous avons et le nombre d'habitants. Est-ce que dans les années à venir il y a un certain seuil d'habitants à ne pas dépasser par rapport à l'eau pour ne pas avoir de problème, sachant qu'il y a plus d'eau de ruissellement que d'eau qui s'infiltre. Il demande si cela a été étudié. **M. le Président** répond que oui dans le plan des infrastructures d'eau potable, le PIEP, qui sera mis en consultation prochainement et dans lequel tout est calculé. On a un puits au Gibloux construit en 2003 ou 2004, une source communale plus ancienne qui donne environ 40 litres/minute (elle peut donner plus ou moins) et on a une source et un puits avec le RFSM. En plus on est membre de l'ACAPE, on pompe l'eau au captage d'Echarlens jusqu'au réservoir des Monts, de là elle est repompée sur Sorens qui n'a pratiquement pas d'eau et pompée sur Surpin quand on en a besoin. Il avait mis il y a quelque temps dans le bulletin communal un plan avec les réseaux d'alimentation pour voir qui était alimenté et par quelle eau, il va remettre à jour le plan. Au niveau de la quantité d'eau, c'est le plus grave sujet du futur. On étudie le déplacement du puits d'Echarlens qui doit être déplacé d'une cinquantaine de mètres pour l'éloigner de la route cantonale, certains veulent l'abandonner et d'autres le garder. On pourrait dire qu'on part avec EauSud à Bulle qui, avec ses sources à Grandvillard et à Charmey, a de l'eau pour tout le canton. Au niveau de la couverture en eau on ne sera pas à court, mais dès que le PIEP sera adopté, il y a aura des mesures contraignantes pour les distributeurs d'eau. Il remercie ceux qui ont respectés la consommation de l'eau et dit qu'on a vu que la consommation a baissé après l'envoi du tout-ménage.

M. Jacques Limat remercie les Autorités et les services communaux pour l'impression travail qui a été réalisé et il fait un vœu à notre Syndic pour trouver les ingrédients pour que la soupe de Kappel prenne. **M. le Président** lui dit qu'il va tout faire pour.

M. Chris Gabriel demande ce qu'il en est de la gîte. **M. le Président** dit que c'est dans les travaux reportés, qu'une offre a été demandée pour la rénover avec un objectif de la mettre à disposition pour des fêtes ou autres. L'offre est de CHF 250'000.00, sauf qu'on n'est pas dans les normes au niveau de la zone. Pour pouvoir accueillir du public, il faut prévoir des toilettes, il faut amener de l'eau, il faut tirer des conduites pour l'épuration et il pense qu'au niveau des Services de l'Etat on n'a aucune chance d'aboutir. Le sujet sera réétudié, des devis seront demandés pour maintenir cette gîte et assurer la survie du bâtiment par des travaux d'entretien plus légers. On a l'obligation de l'entretenir, en plus le coin est magnifique.

M. Marcel Schmutz demande où est la machine écologique payée CHF 30'000.00 pour les bordures, est-ce qu'elle fonctionne encore, car il ne la voit plus. **M. le Président** lui demande s'il n'est pas sorti cette année, car les bordures de routes ont été traitées 3 fois, donc elle fonctionne. A savoir qu'avec le dispositif mis en place, une seule personne suffit pour la faire fonctionner.

M. Marcel Schmutz demande combien coûte le ramassage des poubelles au bord du lac en été, le fauchage des parkings et la perte du terrain agricole. **M. le Président** répond qu'il lui a déjà dit que depuis l'année passée c'est

une imputation interne mise dans les comptes et ça coûte environ CHF 18'000.00 pour l'entretien des rives du lac, le ramassage des poubelles, l'entretien des WC et des parkings. On fait le ramassage de poubelles les lundis, mercredis et vendredis ainsi que les samedis et dimanches lors des grands week-end et si on ne le faisait pas, ça n'irait pas car les gens laissent tous leurs déchets là où il y a les tonneaux.

M. Marcel Schmutz fait une remarque par rapport au chasse-neige, le matin il voit M. René Bifrare passer avec la lame en haut et à 11h00 il voit le « playmobil » de la Commune qui passe pour faire les arrêts de bus. **M. le Président** répond qu'on en discutera lors de la séance avec les déneigeurs.

M. Serge Rossier dit qu'il n'y a plus de passages piétons sur la route cantonale pour desservir les arrêts de bus et demande des explications. **M. le Président** dit qu'on en avait parlé en assemblée communale en 2017. On avait eu la visite des ponts et chaussées et la demande avait été faite de les enlever aux endroits où la vitesse est supérieure à 60 km, selon des nouvelles normes. Une étude avec était faite pour le canton par un bureau d'ingénieur avec des propositions. On avait demandé de pouvoir faire une limitation de vitesse, laquelle a été exclue à moins de faire des portails d'entrée comme dans les villages. A Gumefens il faut déplacer trop d'éléments (sentier, ruisseau, luminaires) et on voulait faire ça quand l'accès au lac serait modifié (devisé à deux millions). L'accès au lac devait commencer en 2020-2021, mais comme tout ce qui était prévu au bord du lac a été balayé par le PAL, le Conseil communal a décidé de mettre la variante de côté. Le passage du Bry était illégal et jamais autorisé. On a demandé cet été si c'était possible de mettre un feu clignotant comme à Magnedens-Posieux, on nous a répondu que c'était exclu et que d'ailleurs là-bas ils vont devoir enlever leur feu. Le Conseil communal a donc décidé d'enlever ces passages, le travail a été fait par nous-mêmes avec une signalisation mise en place. Les automobilistes ne font pas attention, mais à présent les piétons sont beaucoup plus attentifs. Un citoyen nous a écrit et a fait des publications. Les Services de l'Etat nous ont aussi écrit en disant qu'il fallait les remettre ou ils le feraient à nos frais et nous avons répondu qu'on ne remettra pas les passages étant donné que c'est contraire à la norme et aux dispositions légales actuelles. On leur a également fait savoir qu'au niveau du cheminement piétonnier, il y a environ 8 ans ils ont enlevé tous les graviers qu'il y avait au bord des routes pour mettre de la terre, donc tous les accotements ont été supprimés par l'Etat. On n'a pas reçu de nouvelles suite à notre lettre. Suivant le développement, de Grange-de-Paille par exemple, il faudra voir pour faire des aménagements.

M. le Président informe que les travaux du trottoir du Bry ont été reportés. Ils devaient être faits cet été, on est allé à Fribourg avec le bureau d'ingénieurs SDIngénierie qui nous a fait le projet, mais on nous a dit que tant qu'il n'y a pas l'assurance de pouvoir mettre 2 bandes cyclables, le projet ne pouvait pas se faire. Le bureau d'ingénieurs a préparé des variantes, mais le Service de la mobilité tient à ces bandes cyclables. On est passé de CHF 300'000.00 à 2 millions et au vu des coûts, l'Etat serait d'accord de mettre qu'une seule bande cyclable dans la montée. Cela repousse les travaux.

M. Ivano Giancola dit que le quartier des Amaris est plein d'enfants, des tous petits, et il demande que quelque chose soit fait pour protéger les enfants qui traversent la route pour aller à l'école du Bry. **M. le Président** répond que la problématique n'est pas simple. Dans le dernier projet, le cheminement est prévu de l'autre côté et qu'on étudie tout ça.

M. Pierre Morard prend la parole au niveau des écoles et fait remarquer que les écoles n'investissent pas beaucoup mais qu'au niveau du fonctionnement, les écoles coûtent environ 30 % du budget communal. Il était tout à l'heure à l'assemblée des délégués du CO de la Gruyère et donne quelques informations. Pour le CO de Riaz, le budget d'investissement a été arrêté au 30 septembre. Sur une demande initiale de crédit de 81 millions, le CO de Riaz a coûté 75,6 millions et la subvention cantonale sera de 13 millions, ce qui représente un investissement net pour les communes de 62,588 millions. Le point qui reste ouvert est les quais des TPF, mais c'est la Commune de Riaz qui va s'en occuper, avec un budget prévu de CHF 500'000.00. Au niveau du fonctionnement des trois CO de la Gruyère, le total des charges est d'environ 23 millions, la part des communes répartie par les pots communs est d'environ 19 millions et les communes prennent à charge l'investissement de 3,4 millions pour 2020. Il y a 94 classes et 149 emplois à plein temps.

M. le Président remercie toutes les personnes et toutes les sociétés qui s'engagent à faire vivre notre communauté. Il remercie l'administration et les employés de l'édilité pour leur travail, ainsi que ses collègues du Conseil communal et souhaite que cette fin d'année soit propice et qu'on puisse trouver un modus vivendi pour avancer. Il souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes et une bonne année 2020 et donne rendez-vous à l'assemblée de printemps en mai prochain et invite les participants à partager un verre. L'assemblée l'applaudit.

M. Michel Grivel remercie tout le monde et tient à remercier notre Syndic pour tout le travail qu'il fait malgré les turbulences et il mérite les applaudissements.

L'Assemblée est levée à 22h50.

Comptes 2019 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement			Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	735 417	37 458	787 661	196 141	780 917	200 564
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		164 223		151 062		150 132	
02	ADMINISTRATION GENERALE		513 115	37 458	577 760	196 141	573 003	200 564
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		58 079		58 839		57 782	
	Excédents de charge ou de produit			697 959		591 520		580 353
1	ORDRE PUBLIC		110 791	47 772	157 375	35 000	144 837	38 834
12	JUSTICE	D. Savary	44 183		45 182		40 820	
14	POLICE DU FEU	O. Oberson	60 480	47 772	102 674	35 000	97 990	38 834
15	MILITAIRE	O. Oberson			526		43	
16	PROTECTION CIVILE	O. Oberson	6 128		8 992		5 985	
	Excédents de charge ou de produit			63 019		122 375		106 004
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2 513 396	176 962	2 516 132	137 200	2 341 172	205 217
20	ECOLE ENFANTINE		145 416		149 218		148 772	8 328
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1 559 799	48 221	1 567 745	11 700	1 437 116	83 426
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "LES AMARIS"		141 237	126 881	122 731	117 500	91 990	105 462
22	ECOLES SPECIALISEES		294 884		314 301		302 549	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		39 413		50 000		44 403	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		332 647	1 860	312 137	8 000	316 342	8 000
	Excédents de charge ou de produit			2 336 434		2 378 932		2 135 955
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	294 976	18 902	306 445	6 000	275 161	10 063
30	CULTURE		63 111		67 837		54 480	
34	SPORTS	O. Oberson	229 824	18 902	231 800	6 000	218 449	10 063
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		1 415		2 000		1 295	
39	CULTE, EGLISE		626		4 808		937	
	Excédents de charge ou de produit			276 073		300 445		265 099
4	SANTE	D. Savary	496 765	4 291	559 123	10 000	519 298	2 879
40	HOPITAUX		26 318		28 981		25 341	
41	HOMES MEDICALISES		389 375		443 226		423 038	
44	SOINS AMBULATOIRES		71 686		71 686		64 359	
45	PROPHYLAXIE		3 507					
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		5 666	4 291	15 000	10 000	6 344	2 879
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		213		230		216	
	Excédents de charge ou de produit			492 474		549 123		516 419
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	985 754	1 677	996 818	1 600	966 667	9 665
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE			1 677		1 600		1 665
52	CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS						-1 296	
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	P. Morard	30 611		44 500		35 034	8 000
55	INVALIDITE		470 326		453 960		457 916	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		2 033		15 000		3 411	
57	PERSONNES 3EME AGE		10 655		11 000		10 391	
58	AIDE SOCIALE		472 130		472 358		461 211	
	Excédents de charge ou de produit			984 078		995 218		957 002
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	589 876	67 637	611 340	56 000	509 277	75 417
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		503 080	67 637	520 696	56 000	421 241	75 417
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX		12 030		12 176		11 416	
65	TRAFFIC REGIONAL		74 766		78 468		76 620	
	Excédents de charge ou de produit			522 239		555 340		433 860

Comptes 2019 - Fonctionnement

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		1 170 634	1 037 871	913 753	783 600	971 856	850 330
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JJ Reynaud	287 103	240 114	250 439	243 200	257 092	248 947
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	609 914	609 914	353 000	353 000	422 490	422 490
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	208 213	163 709	210 087	165 400	206 084	155 945
74	CIMETIERE	JJ Reynaud	1 368	1 100	5 854		1 156	1 800
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	6 817		42 000	2 000	13 781	
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	3 234		3 000		5 370	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	53 986	23 035	49 373	20 000	65 882	21 149
	Excédents de charge ou de produit			132 763		130 153		121 526

8	ECONOMIE		157 845	57 455	161 320	23 300	247 893	133 304
80	AGRICULTURE	M.Grivel	350		700		250	
801	ALPAGE (exploitation)	M.Grivel	21 143	26 540	14 108	21 000	8 245	21 787
81	FORETS	M. Grivel	24 709	24 709	22 392	2 300	109 357	109 357
83	TOURISME	Y. Maillard	111 643	6 206	124 120		130 040	2 160
	Excédents de charge ou de produit			100 390		138 020		114 588

9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	2 335 528	7 954 328	1 220 399	6 951 488	2 978 916	8 218 115
90	IMPOTS		53 292	6 272 877	50 000	5 498 517	119 305	6 414 128
930	PEREQUATION FINANCIERE			221 112		221 112		269 267
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		534 737	533 107	536 279	547 055	566 145	676 526
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	O. Oberson	41 971	24 060	39 035	22 000	31 876	22 140
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	15 351	10 310	21 800	1 110	27 569	1 110
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	213 375	248 795	193 344	230 344	206 098	240 025
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	O. Oberson	226 901	304 922	243 528	291 400	271 176	304 719
944	PARCHETS	M.Grivel	2 727	40 207	6 700	41 000	5 571	42 071
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson	87 939	101 893	74 013	95 200	55 481	101 542
946	HALLE LE BRY	O. Oberson	8 834	750	12 700	750	6 212	750
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	1 150 400	196 296	43 000	3 000	1 689 483	145 838
	Excédents de charge ou de produit		5 618 801		5 731 089		5 239 199	

Récapitulation

			Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			9 390 981	9 404 353	8 230 366	8 200 329	9 735 993	9 744 387
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	735 417	37 458	787 661	196 141	780 917	200 564
1	ORDRE PUBLIC		110 791	47 772	157 375	35 000	144 837	38 834
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2 513 396	176 962	2 516 132	137 200	2 341 172	205 217
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	294 976	18 902	306 445	6 000	275 161	10 063
4	SANTE	D. Savary	496 765	4 291	559 123	10 000	519 298	2 879
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	985 754	1 677	996 818	1 600	966 667	9 665
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	589 876	67 637	611 340	56 000	509 277	75 417
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		1 170 634	1 037 871	913 753	783 600	971 856	850 330
8	ECONOMIE		157 845	57 455	161 320	23 300	247 893	133 304
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	2 335 528	7 954 328	1 220 399	6 951 488	2 978 916	8 218 115
	Résultat		13 372			30 036	8 394	

Comptes 2019 - Investissements

Compte d'investissement			Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	JJ Reynaud					36 961	
02	ADMINISTRATION GENERALE						36 961	
	Excédents de charge ou de produits							36 961
1	ORDRE PUBLIC						6 759	
15	MILITAIRE	O. Oberson					6 759	
	Excédents de charge ou de produits							6 759
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson			50 000			
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES				50 000			
	Excédents de charge ou de produits					50 000		
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	M. Sottas	272 078		840 000	20 000	349 777	140 000
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		272 078		840 000	20 000	349 777	140 000
	Excédents de charge ou de produits			272 078		820 000		209 777
7	L'ENVIRONNEMENT		819 409	83 288	1 140 000	40 000	633 097	76 828
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JJ Reynaud	394 555	10 000	495 000	20 000	398 320	21 797
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	372 367	73 288	555 000	20 000	163 388	55 032
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	18 280		20 000		37 282	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	34 206		70 000		34 108	
	Excédents de charge ou de produits			736 121		1 100 000		556 269
8	ECONOMIE				250 000			
81	FORETS	M. Grivel			250 000			
	Excédents de charge ou de produits					250 000		
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	447 773	1 455 972	570 000		229 810	1 039 576
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	62 680	16 170	70 000		482	
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	249 142		300 000		12 500	
944	PARCHETS	M. Grivel			150 000			
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson	36 493					
946	HALLE LE BRY	O. Oberson			50 000			
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	99 458	1 439 802			216 828	1 039 576
	Excédents de charge ou de produits		1 008 199			570 000	809 765	

Récapitulation			Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			1 539 260	1 539 260	2 850 000	60 000	1 256 404	1 256 404
0	ADMINISTRATION	Reynaud					36 961	
1	ORDRE PUBLIC						6 759	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson			50 000			
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		272 078		840 000	20 000	349 777	140 000
7	L'ENVIRONNEMENT		819 409	83 288	1 140 000	40 000	633 097	76 828
8	ECONOMIE				250 000			
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	447 773	1 455 972	570 000		229 810	1 039 576
	Excédents de charge ou de produits					2 790 000		

Comptes 2019 - Bilan

BILAN		2019		2018	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	2 649 948		3 487 973	
11	DEBITEURS	2 504 093		1 909 099	
12	PLACEMENTS	4 643 142		4 663 273	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	39 539		52 301	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5 000 729		5 514 719	
15	PRETS ET PARTICIP. PERMANENTE	12 500			
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		685 034		288 889
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		8 062 000		8 932 500
24	PROVISIONS		540 000		540 000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		207 677		90 799
28	RESERVES		1 378 446		1 811 754
29	FORTUNE		3 976 794		3 963 422
TOTAUX DU BILAN		14 849 951	14 849 951	15 627 364	15 627 364

Commentaires et détails des Comptes de fonctionnement 2019

Les commentaires décrits dans les comptes 2019 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre commune au 31.12.2019 est de **1907** personnes, soit **77** de plus qu'en 2018. Par contre, la population légale 2018 prise en compte pour les pots communs est de **1824** personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-)

L'exercice 2019 se boucle avec un bénéfice de Fr. 1'443'089.47 avant amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 1'429'717.94

Le résultat 2019 est inférieur à 2018 avec une diminution du bénéfice de Fr. 135'000.-

Cet exercice est qualifié à nouveau d'exceptionnel par le Conseil communal, dont voici dans les grandes lignes les montants qui nous donnent ce bénéfice.

- **Compte 90 Impôts** : augmentation des revenus de Fr. 770'000.- par rapport au budget.
- Dissolution de la réserve des bus scolaires pour Fr. 173'000.- et vente des 3 bus pour Fr. 31'000.-
- Prélèvement sur réserve épuration Fr. 249'000.-
- **Compte 4 Santé** : diminution des charges de Fr. 60'000.- par rapport au budget.

Pour le solde de notre bénéfice, il est dû à de petites fluctuations dans les charges et les revenus.

Le total des charges pour notre Commune est de Fr. 9'391'000.-, moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires, (-836'000.- -1'430'000.-) qui nous donnent la charge réelle de **Fr. 7'125'000.-** en diminution de Fr. 40'000.- des comptes 2018.

(ce qui correspond à environ Fr. 3'900.- de charge par habitant)

Détail bref des charges :

Communales	Fr. 3'762'000.-	soit 52.80%
Cantoniales	Fr. 1'903'000.-	soit 26.70 %
Associations de communes	Fr. 1'460'000.-	soit 20.50%

Détails des amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 1'429'717.94** comprenant :

Salle polyvalente	Fr. 500'000.-	<i>(valeur bilan 2019 Fr. 1'553'000.-)</i>
Bâtiment école Avry	Fr. 100'000.-	<i>(valeur bilan 2019 Fr. 340'000.-)</i>
Bâtiment école Gumefens	Fr. 100'000.	<i>(valeur bilan 2019 Fr. 585'000.-)</i>
Bâtiment école Le Bry	Fr. 100'000.-	<i>(valeur bilan 2019 Fr. 205'000.-)</i>
Aménagement du territoire	Fr. 196'883.85	<i>(valeur bilan 2019 Fr. 1.-)</i>
Epuration	Fr. 299'079.14	<i>(valeur bilan 2019 Fr. 553'000.-)</i>
Ouvrages génie civil	Fr. 47'170.-	<i>(valeur bilan 2019 Fr. 267'000.-)</i>
Administration communale	Fr. 36'960.50	soit le solde
Stand de tir Pont-en-Ogoz	Fr. 6'759.-	<i>(valeur bilan 2019 Fr. 1.-)</i>
Véhicules et machines pour édilité	Fr. 42'864.45	<i>(valeur bilan 2019 Fr. 1.-)</i>
Bus scolaires	Fr. 1.-	soit le solde

Le bénéfice présenté à l'assemblée communale est de Fr. 13'371.53

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du conseil communal :	Fr. 135'000.- (compte 2018 Fr. 116'000.-)
Traitements du personnel administratif :	Fr. 275'000.-
Prestations de tiers (Coach nommée par la Préfecture)	Fr. 71'801.- soit l'entier

Chapitre 1 : Ordre public

Salaires et solde pompiers :	Fr. 26'000.- (compte 2018 Fr. 36'000.-)
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr. 38'000.- (compte 2018 Fr. 32'000.-)

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Participation camps hiver et été :	Fr. 47'000.-
Participation aux dépenses cantonales écoles enfantines	Fr. 136'000.- (soit 50%)
Participation aux dépenses cantonales écoles primaires	Fr. 542'000.- (soit 50%)
Participation à l'école secondaire	Fr. 614'000.-
Participation à l'école secondaire, intérêts et amort.	Fr. 197'000.-
Traitement du personnel de conciergerie école :	Fr. 43'000.-

Chapitre 3 : Culte, culture et loisirs

Participation aux dépenses du conservatoire :	Fr. 34'000.- (comptes 2018 Fr. 36'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel :	Fr. 20'000.- (comptes 2018 Fr. 13'000.-)
Dons aux sociétés sportives :	Fr. 24'000.- (comptes 2018 Fr. 20'000.-)

Chapitre 4 : Santé

Frais financiers pour pers. homes médicalisés :	Fr. 96'000.- (comptes 2018 Fr. 127'000.-)
Soins et aide familiale :	Fr. 65'000.-

Chapitre 5 : Affaires sociales

Subsides pour HLM :	Fr. 2'000.- (comptes 2018 Fr. 3'000.-)
Participation au service social la Gruyère :	Fr. 227'000.- (comptes 2018 Fr. 235'000.-)
Participation au service d'aides familiales :	Fr. 181'000.- (comptes 2018 Fr. 162'000.-)

Chapitre 6 : Transports et communications

Traitement du personnel édilitaire :	Fr. 163'000.-
Frais éclairage public :	Fr. 17'000.- (comptes 2018 Fr. 18'000.-)
Heures de déneigement :	Fr. 36'000.- (comptes 2018 Fr. 20'000.-)
Participation au trafic régional :	Fr. 75'000.- (comptes 2018 Fr. 77'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**70 Approvisionnement en Eau**

Déficit du compte eau :	Fr. 47'000.- (taux de couverture à 84%)
Location compteurs et abonnements :	Fr. 100'000.- (comptes 2018 Fr. 95'000.-)
Vente d'eau commune et hors commune :	Fr. 127'000.- (comptes 2018 Fr. 129'000.-)
Achat d'eau :	Fr. 27'000.- (comptes 2018 Fr. 23'000.-)
Entretien et réparations des installations :	Fr. 101'000.-
Participation à l'ACAPE	Fr. 40'000.-
Prestations du fontainier	Fr. 26'000.- (comptes 2018 Fr. 28'000.-)

71 Protection des Eaux

Total des taxes d'épuration :	Fr. 358'000.- (comptes 2018 Fr. 363'000.-)
Coût de participation à la STEP :	Fr. 164'000.-
Amortissement supplémentaire :	Fr. 299'000.- (réserve au bilan Fr. 553'000.-)

72 Ordures ménagères

Taux de couverture du compte ordures ménagère 78% limite du canton 70%	
Salaire surveillants :	Fr. 21'000.-
Frais de ramassage des ordures ménagères :	Fr. 170'000.- (comptes 2018 Fr. 166'000.-)
Produit taxes de base :	Fr. 76'000.-
Taxes proportionnelles aux sacs :	Fr. 57'000.-
Part. pesage containers privés :	Fr. 10'000.-

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir :	Fr. 24'000.- (comptes 2018 Fr. 22'000.-)
---	--

Chapitre 8 : Economie

Loyers estivage, moyenne 40 génisses :	Fr. 11'000.- (<i>Fr.- 2.- par jour</i>)
Subvention fédérale estivage :	Fr. 16'000.-
Frais d'entretien, Drainage, conduite d'eau et place	Fr. 12'000.-

81 Forêts

Entretien cabane, réfection du toit	Fr. 17'000.
Prélèvement réserve des forêts	Fr. 19'000.- (<i>réserve au bilan Fr. 59'000.-</i>)

83 Tourisme

Entretien des sentiers pédestres et sites publics	Fr. 17'000.-
Participation à Gruyère Tourisme :	Fr. 14'000.-
Contribution ARG – Sports en Gruyère	Fr. 40'000.-
Contribution Régionalisation des sports	Fr. 20'000.- (<i>comptes 2018 Fr. 34'000.-</i>)

Chapitre 9 : Finances et Impôts**Impôts** (Taux 75% Pers. physiques et morales)

Produit des impôts personnes physiques :	Fr. 4'787'000.- (<i>diminution de Fr. 82'000.-</i>)
Produit des impôts personnes morales :	Fr. 136'000.- (<i>diminution de Fr. 61'000.-</i>)
Contributions immobilières :	Fr. 540'000.- (<i>hausse de Fr. 7'000.-</i>)
Impôt à la source :	Fr. 62'000.- (<i>hausse de Fr. 4'000.-</i>)
Impôt sur les gains et les mutations immobil. :	Fr. 406'000.- (<i>diminution de Fr. 75'000.-</i>)
Impôt sur les prestations en capital :	Fr. 158'000.- (<i>hausse de Fr. 31'000.-</i>)
Impôt cantonal sur les véhicules :	Fr. 135'000.- (<i>reçu du canton</i>)
Intérêts des dettes :	Fr. 69'000.- (<i>comptes 2018 Fr. 99'000.-</i>)
Amortissements obligatoires :	Fr. 461'000.- (<i>comptes 2018 Fr. 461'000.-</i>)

Chapitre 99 : Postes non ventilables

Dépenses compétences du Conseil communal :	Fr. 12'500.-
(<i>don pour l'achat du tracteur à gazon FC Gumefens/Sorens</i>)	
Ventes de terrain (M. Samuel Fragnière Gumefens)	Fr. 16'000

Situation financière / Capacité d'investissement 2014-2018

Dettes brutes	Fr. 9'083'150.-
MNA soit : La moyenne des 5 dernières années	Fr. 845'913.-
Crédits disponibles au 31.12.2018	Fr. 4'267'702.-
Capacité d'emprunt	<u>Fr. 13'719'786.-</u>
= Capacité totale d'investissement	<u>Fr. 17'987'488.-</u>

Michel Grivel

Investissements complémentaires 2020

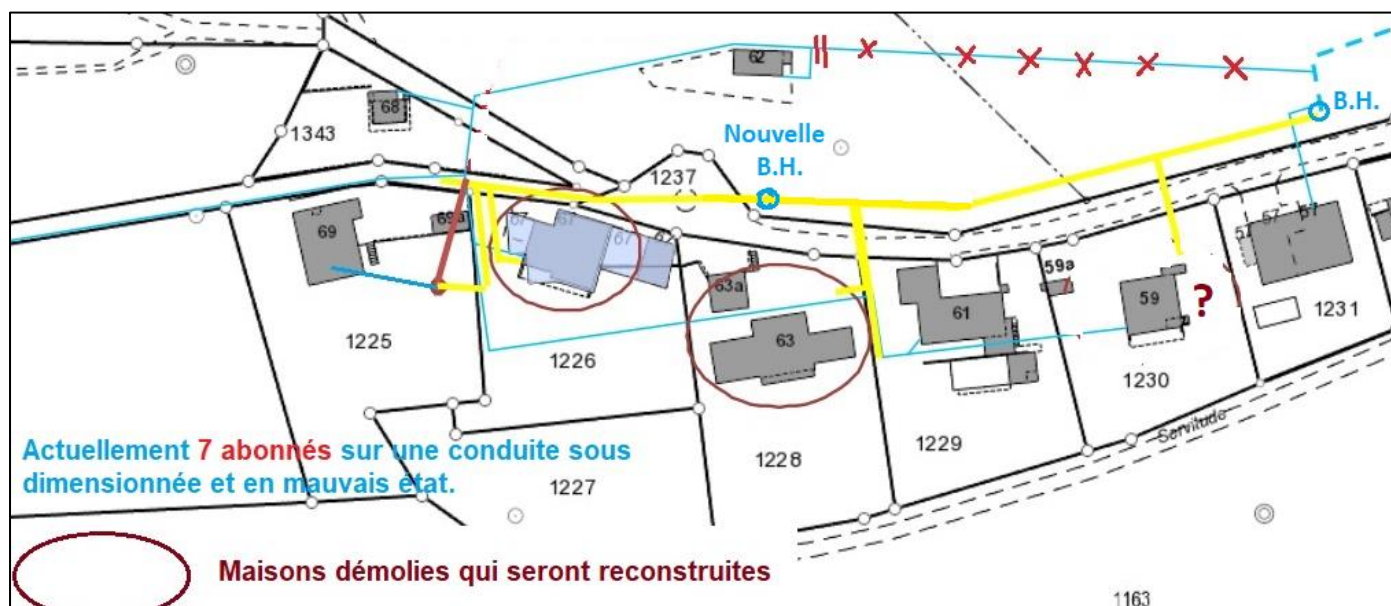
Remplacement de la conduite d'eau potable et complément défense incendie – Sur Charmont – long. 160 m

CHF 155'000.00

Actuellement le secteur « Sur Charmont » est alimenté par une conduite en acier de 100 mm qui se termine par une borne d'hydrante environ 160 mètres avant la fin des constructions. De cet endroit, une conduite **sous-dimensionnée**, en très mauvais état, alimente **7 propriétés** et une grangette. Les bâtiments sont alimentés en enfilade. La conduite se trouve sous des aménagements et dans les périmètres de reconstruction. L'état de cette conduite ainsi que la démolition et reconstruction de 2 maisons, voire d'une 3^{ème}, nécessite son remplacement et son déplacement dans un bref délai. La défense incendie sera améliorée par l'installation d'une nouvelle borne d'hydrante.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Jean-Jacques Reynaud



Routes – Mise en place de portails d'entrées à Le Bry et Gumefens avec réduction de la vitesse à 60 km/h

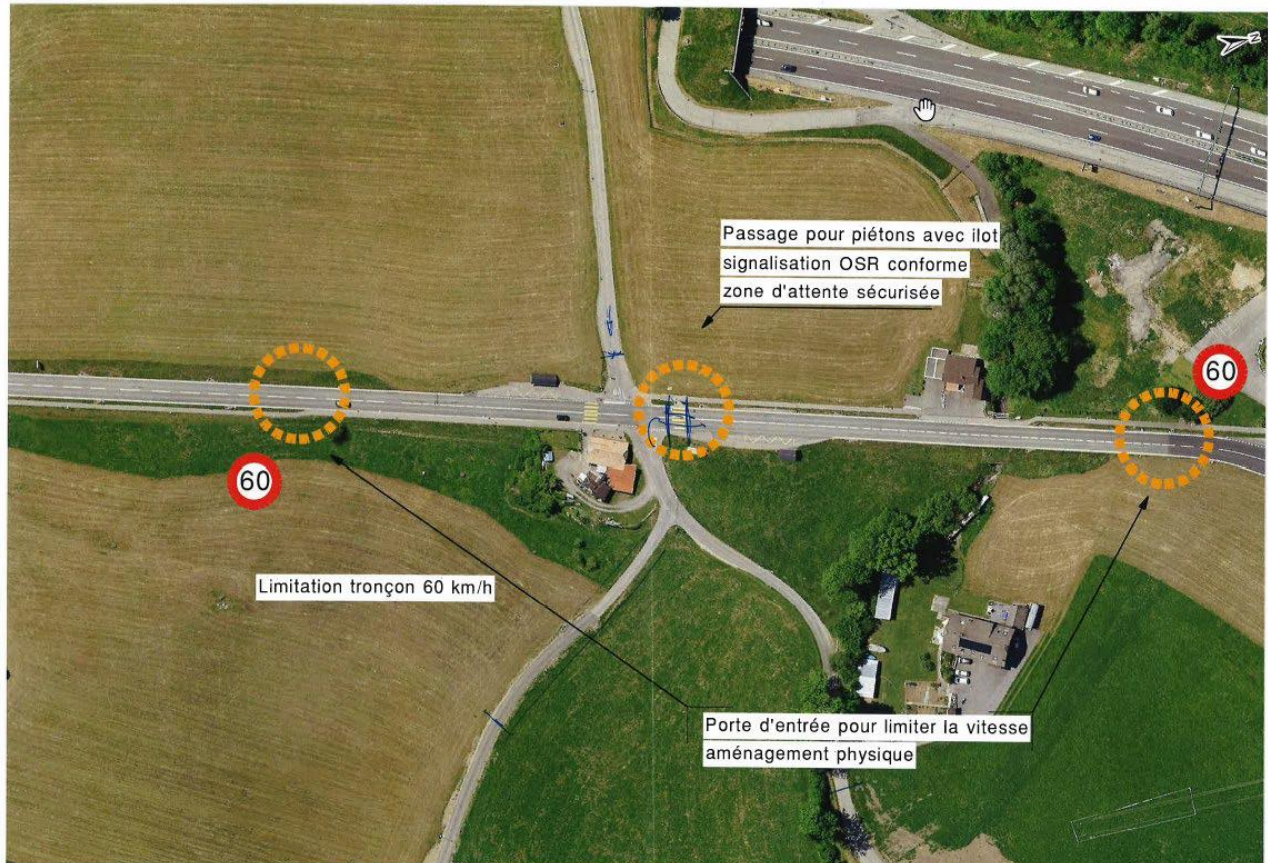
CHF 400'000.00

L'objectif du Conseil communal est de légaliser le passage piétons du carrefour du Rosey et de rétablir et légaliser celui à l'entrée de Le Bry, ce qui n'est possible qu'avec une limitation à 60 km/h, laquelle implique l'aménagement de portails d'entrées.

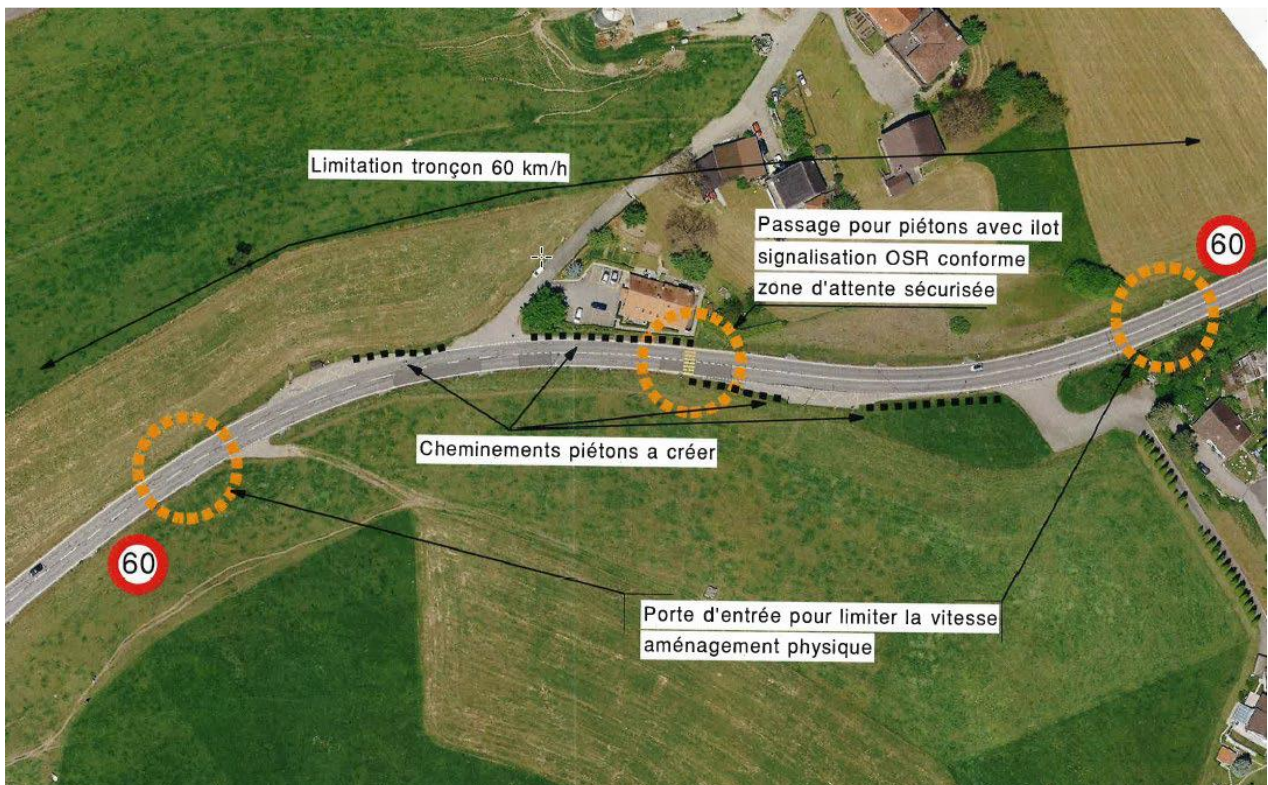
Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Marcel Sottas

Secteur Gumefens – Carrefour du Rosey :

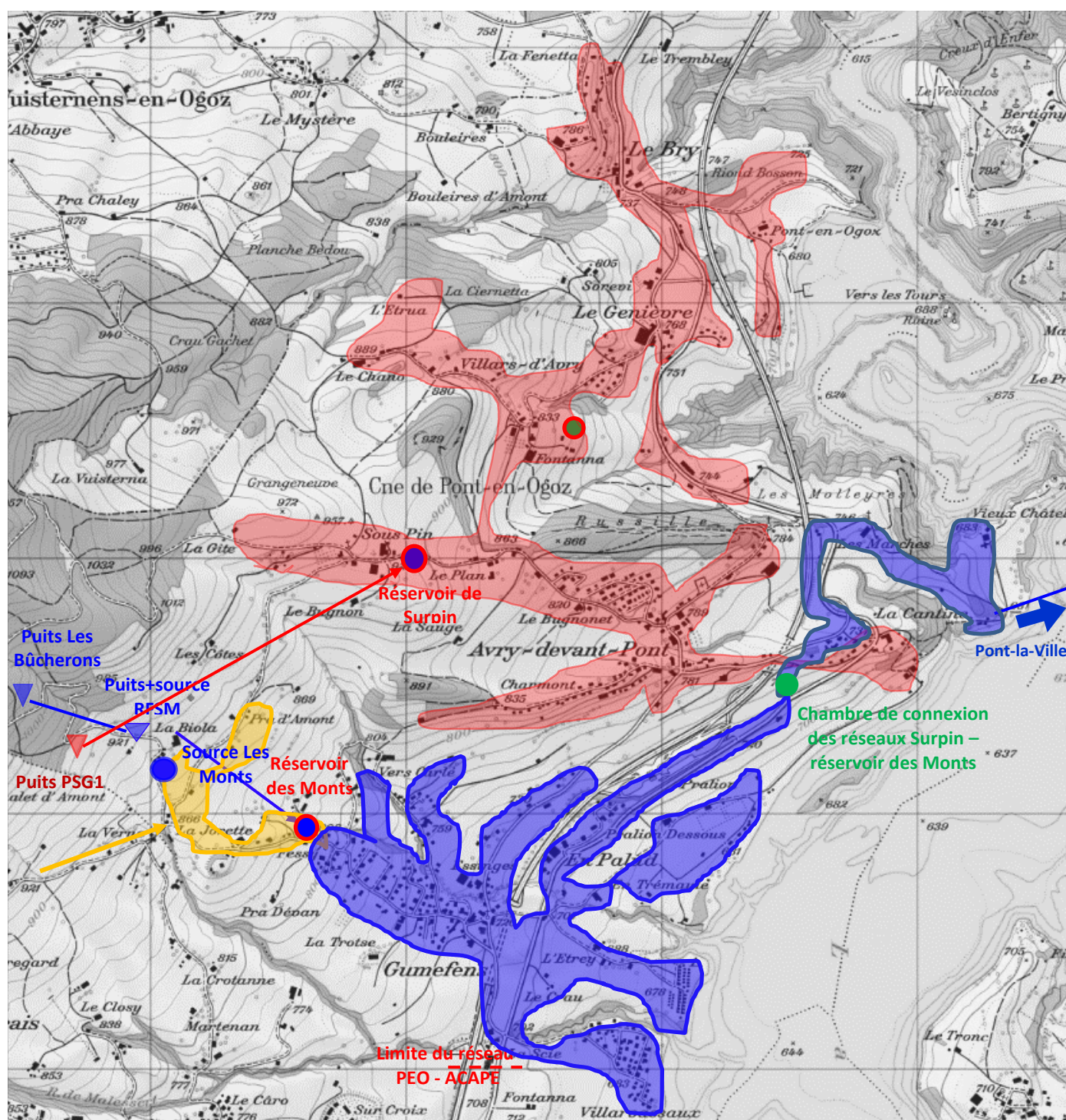


Secteur Le Bry – entrée côté Bulle :



Informations communales

Adduction d'eau potable – zones d'alimentation et de distribution - 2020



- Réservoirs - le réservoir des Monts est propriété de l'ACAPE (Association pour le captage d'Echarlens). Il alimente également Sorens par pompage, le Gérignoz (Sorens) et le village de Vuippens (Marsens).
- Nouveau (01.06.2020) : zone alimentée depuis le réservoir du Riondi (Sorens).
- Zone alimentée depuis le réservoir des Monts alimenté par la source des Monts, les puits et source du RFSM et le puits de l'ACAPE à Echarlens. Le Bry, sans le Villars-d'Avry, peut également être alimenté depuis le réservoir des Monts.
- Zone alimentée par le réservoir de Surpin alimenté par le **puits PSG1**. Le réservoir de Surpin est également alimenté par pompage depuis le réservoir des Monts. En cas de besoin, les secteurs du Pavillon, Châtillon, Restoroute, Palud, rte du Lac et de l'Étreay (camping), peuvent être alimentés par le réservoir de Surpin.

Qualité de l'eau potable – analyses du 20 mars 2020

Selon l'art 5 de l'Ordonnance du DFI l'eau potable, l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs sur la qualité de l'eau distribuée. Cette information est basée sur la base des analyses effectuées par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV. Les prélèvements et analyses sont effectués 4 fois par an voire plus si nécessaire. **Les propriétaires de sources privées qui distribuent de l'eau à des tiers, sont tenus de procéder aux analyses 2 fois par année.**

			PSG1	Source Les Monts	Réservoir Surpin	Réservoir des Monts	Réservoir Le Riondi Sorens
Analyses physico-chimiques	Unité	Norme	A la source	A la source			
Couleur		incolore	Incolore	incolore	incolore	incolore	incolore
Conductivité (20 °C)	uS/com		498+/- 10	473 +/- 9	501 +/- 10	476 +/- 10	470 +/- 9
Turbidité	UT/F	max. 1.0	0.1+/-0.03	0.1 +/- 0.03	0.1 +/- 0.03	0.2 +/- 0.03	0.1 +/- 0.03
Nitrite	mg/L	max.0.50	<0.05	< 0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Nitrate	mg/L	max. 40	8 +/-0.03	8 +/- 0.03	7 +/- 0.03	7 +/- 0.03	6 +/- 0.03
Ammonium	mg/L	max. 0.10	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Dureté totale	°fH		30-5+/-1.2	28.6 +/- 1.1	30.4 +/- 1.2	28.5 +/- 1.1	28.3 +/- 1.1
Calcium	mg/L		99 +/-4	91 +/- 4	99 +/- 4	91 +/- 4	101 +/- 4
Magnésium	mg/L		14+/-0.4	15 +/- 0.4	14 +/- 0.4	14 +/- 0.4	8 +/-0.2
Analyses microbiologiques							
Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	max 100	0	0	1	1	1
Escherichia coli	UFC/100 ml	max 0	0	0	0	0	0
Enterococcus spp.	UFC/100 ml	max 0	0	0	0	0	0

Les analyses sont conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

Cholorothalonil

La campagne d'analyses menée par la SAAV pour rechercher la présence de métabolites du chlorothalonil, a permis de déterminer que toutes les eaux potables distribuées par notre Commune étaient conformes aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés. Ces résultats sont identiques pour toutes les sources du district de La Gruyère.

Service de piquet - eau potable

En cas de détection d'un problème à caractère **URGENT** sur le réseau d'eau potable de la Commune de Pont-en-Ogoz, tel que :



- Rupture de conduite (24 sur 24)
- Suspicion de fuite d'eau
- Manque de débit ou débit anormal aux robinets
- Eau trouble ou colorée
- Odeur suspecte de l'eau (même limpide)



N'hésitez pas à **contacter le service de piquet de notre Commune au no :**

026 552 51 33

Pour information :

Durant les horaires d'ouverture du bureau communal, les appels seront pris en charge par le personnel de l'administration communale et relayés au fontainier. Hors des heures d'ouverture, l'appel aboutit au service de piquet assuré par le fontainier ou son remplaçant ou par le personnel d'EauSud. Ces personnes analyseront la situation et traiteront le cas annoncé avec l'urgence requise.

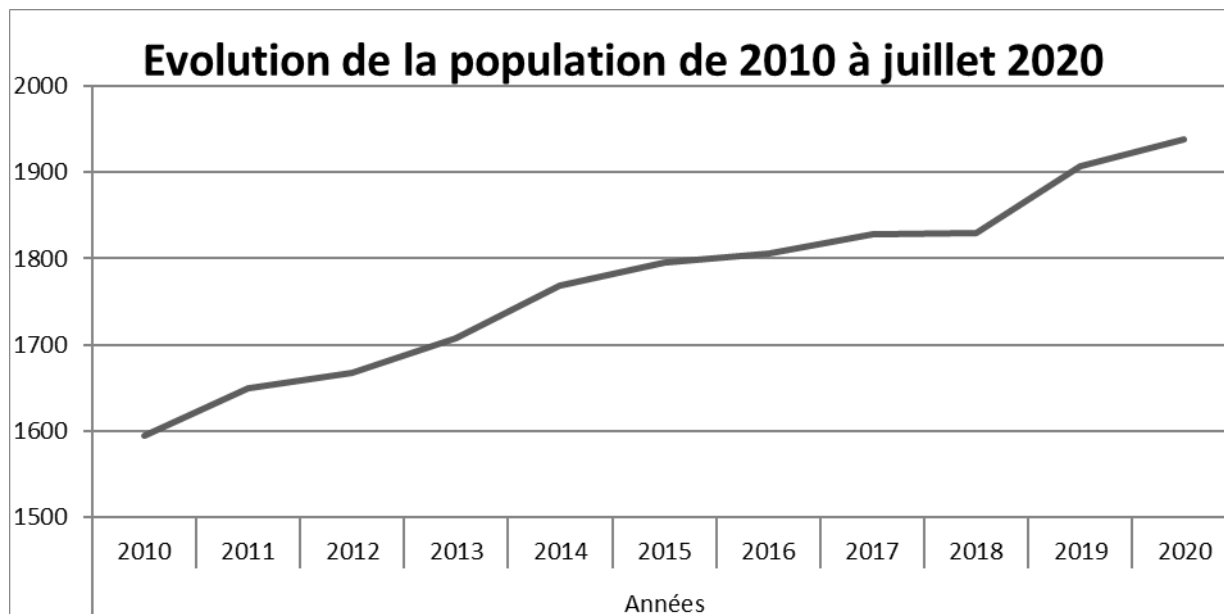
Veillez garder ce no d'appel à portée de main.

Informations communales

Evolution de la population

Nombre d'habitants au 31.12.2019 : 1'907 personnes

Le nombre d'habitants au 31.07.2020 est de 1'938.



Pour l'année scolaire 2020/2021, l'accueil extrascolaire est ouvert comme suit :

HORAIRES 2020/2021	AUORE 06h40-07h50	MATIN 07h50-11h40	MIDI 11h40-13h40	APRES-MIDI 13h40-15h25	SOIR 15h25-18h30
Lundi	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert
Mardi	Fermé	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert
Mercredi	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Jeudi	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vendredi	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter
au 026/915.09.17 ou par mail à aes@pont-en-ogoz.ch.

Toutes les informations et les formulaires se trouvent
sur le site internet de la Commune.

Informations communales / SENIORS



Le groupe de travail de district « concepts communaux en faveur des personnes âgées » a récemment publié une **brochure d'information présentant les différentes offres à l'attention des seniors gruériens**. Cette brochure est évolutive et sera régulièrement mise à jour, le lien se trouve sur le site internet de la Commune.

Des exemplaires papier sont également disponibles auprès de l'administration communale.

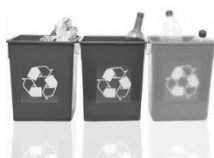


Plusieurs restaurants proposent des livraisons de repas à domicile sur le territoire de la Commune. L'administration communale vous renseigne volontiers.



Vous souhaitez vivre un moment de partage et d'échange auprès d'un bénévole, citoyen de notre commune ?

N'hésitez plus, la Commission seniors vous propose un service de visites à domicile. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale.



La Commission seniors de Pont-en-Ogoz a le plaisir de vous annoncer la mise en place d'un service de ramassage de déchets **gratuit**, destiné aux bénéficiaires d'une rente AVS-AI ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Merci de trier vos déchets afin de faciliter leur dépôt !

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale.



**Toutes suggestions concernant les seniors
sont les bienvenues !**

Cette année, nous avons 3 nouveaux nonagénaires :

Mme Laure Fragnière, Gumefens

Mme Agnès Bifrare, Le Bry

M. Narcisse Dupraz, Le Bry

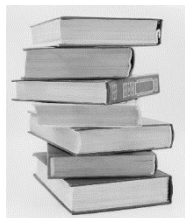
Nous leur adressons toutes nos félicitations et leur souhaitons tous nos vœux de santé.



Informations communales

Boîte à livres

Depuis le 17 août 2020, une boîte à livres, sous la forme d'une étagère rouge, est installée à la déchetterie à Le Bry.



Vous avez aimé un livre, roman, BD, documentaire, ..., mais il ne vous sert plus ? Partagez-le avec des lecteurs anonymes. Venez le déposer, durant les heures d'ouverture de la déchetterie, dans la boîte à livres. Les livres doivent être en bon état (cette boîte n'est pas un débarras).



Si un ou deux livres vous tentent, prenez-les, c'est gratuit et sans inscription. Empruntez-les pour une heure, une semaine ou bien plus. **Lisez-les, gardez-les, offrez-les, remplacez-les ou partagez-les à nouveau.**

Ce système de gratuité et d'échange est fondé sur le respect et le partage, prenez en soin !

Dépôts illégaux en forêt

Nous devons malheureusement constater que diverses remorques sont « cachées » en forêt (voir certains exemples ci-dessous).

Selon les différentes législations en vigueur, c'est totalement **interdit** !

C'est pourquoi nous prions les propriétaires d'évacuer toutes les remorques ou autres engins d'ici le 15 décembre 2020, faute de quoi nous nous chargerons de les débarrasser sans autre préavis.

Toutes personnes ayant des informations quant à ces remorques ou tout autre dépôt illégal sont priées de s'adresser à l'administration communale.



Le 27 septembre 2020, OUI au Centre Sportif de la Gruyère



Pour en savoir plus
www.centresportifdelagruyere.ch

Chères citoyennes, chers citoyens du district de la Gruyère,

Le 27 septembre 2020 sera l'occasion unique pour soutenir le projet du Centre Sportif de la Gruyère. En votant OUI, nous pourrions édifier une piscine, une patinoire, trois salles de gymnastique et diverses infrastructures pour les associations sportives, les écoles et la population. Ce pôle de sports et de loisirs est pensé pour vous : grands et petits ! Ensemble, donnons vie à ce projet proportionné et nécessaire pour notre région !

Un centre de sports et de loisirs

Une piscine de huit lignes d'eau et des bassins complémentaires pour un plongeur et l'apprentissage de la natation ; une patinoire entourée de gradins ; trois salles de gymnastique dont une équipée d'agrès ; des vestiaires et une cafeteria. Le centre sportif et de loisirs de la Gruyère propose un programme attractif, complémentaire au site du CO de La Tour-de-Trême dans le prolongement duquel il sera construit.

Installé sur un carrefour de communications (train et H189), le centre sportif s'inscrit dans une architecture et des matériaux en harmonie avec les bâtiments scolaires voisins. L'ensemble est volontairement compact, pensé pour une exploitation efficace. Et le projet s'inscrit dans son temps, avec une véritable ambition écologique et dans un esprit de durabilité, à l'image de la complémentarité énergétique qui lie piscine et patinoire.

Attendu depuis de nombreuses années, le centre sportif et de loisirs est appelé à répondre non seulement à de vrais besoins scolaires, mais il permettra aussi aux passionnés des sports de glace de pratiquer leur hobby sans subir les perturbations actuelles, liées aux activités d'Espace Gruyère. Et, avantage pas anodin, le centre est appelé à enrichir une offre touristique complémentaire aux sports hivernaux passablement perturbés par les humeurs d'un climat changeant.

Pourquoi voter oui?

	1. Soutien démographique	Pour soutenir les écoles, les associations sportives et la population avec des infrastructures adaptées à l'évolution démographique de la Gruyère.
	2. Une pierre, trois coups	Pour répondre aux exigences cantonales, la construction d'une piscine supplémentaire en Gruyère est obligatoire. Tirons profit de cette opportunité pour réaliser un centre complet avec une économie de moyens.
	3. Logique énergétique	Pour concevoir un projet dans un souci énergétique et écologique, en associant une piscine et une patinoire sur un même site.
	4. Libération d'Espace Gruyère	Pour assurer de nouvelles disponibilités à Espace Gruyère et permettre un meilleur développement de ce centre régional.
	5. Patiner toute l'année	Pour créer une patinoire accessible toute l'année avec une utilisation optimale par les écoles et les associations sportives.
	6. Référence Suisse	Pour devenir un centre suisse de référence accueillant les camps de formation et d'entraînement grâce à l'attractivité des installations sportives.
	7. Dynamique et polyvalent	Pour dynamiser les activités sportives avec de nombreuses offres intérieures et extérieures.
	8. Une école de vie	Pour encourager la fonction sociale et intégrative du sport, véritable école de vie.
	9. Les bienfaits du sport	Pour promouvoir les bienfaits de l'activité sportive et physique et son rôle préventif sur la santé.
	10. Construction réfléchie	Pour intégrer le futur centre dans un concept d'infrastructures scolaires et sportives facilement accessibles.

Pour en savoir plus
www.centresportifdelagruyere.ch



Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13

Heures d'ouverture :

1644 Avry-devant-Pont

Tél. 026 915 14 94

Fax 026 915 28 58

commune@pont-en-ogoz.ch

Lundi 14h00 – 17h00

Mercredi 9h00 – 11h30

Jeudi 15h00 – 19h00

<http://www.pont-en-ogoz.ch>

Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaires du 1^{er} mai au 15 octobre :

	Lundi	19h00 – 20h00
	Mercredi	18h30 – 20h00
	Samedi	9h30 – 12h00 / 16h00 – 17h00

Horaires du 16 octobre au 30 avril :

	Mercredi	19h00 – 20h00
	Samedi	10h00 – 12h00 / 16h00 – 17h00

Boulangerie-pâtisserie Antoine – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 21 29

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h15 – 12h00	15h00 – 18h30
Samedi	6h30 – 12h00	fermé
Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures d'ouverture : Lundi fermé

Ma à Sa 7h00 – 11h45 / 15h00 – 18h30

Dim. 7h00 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve 6h00 – 19h00

Samedi 7h00 – 13h00

Dimanche 8h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Au bord du lac de la Gruyère, un endroit hors du temps, des mets du terroir, des produits fribourgeois, une ambiance conviviale.

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère :

Préfecture de la Gruyère :

Feu :

Police :

Urgences médicales :

Hôpital de Riaz :

Médecin de garde de la Gruyère :

Pharmacie de garde :

Tél. 026 305 86 40

Tél. 026 305 64 00

Tél. 118

Tél. 117

Tél. 144

Tél. 026 306 40 00

Tél. 026 304 21 36

Tél. 026 304 21 40 (En dehors des heures d'ouverture normales)

JPGruyere@fr.chwww.fr.gruyere.ch